BARREAU DU QUÉBEC

Rapport annuel 1990-1991

03130/

BARREAU DU QUÉBEC

Rapport annuel 1990-1991

Rédaction, production et distribution :
Service des communications

Composition : Service 40 Plus Inc.

Édition : Barreau du Québec

ISBN 2-9802062-1-0

Dépôt légal : 3e trimestre 1991

BARREAU DU QUÉBEC

Rapport annuel 1990-1991

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

Présentation

1. Les lettres de présentation 3
2. La liste des membres du Conseil général 6
3. La liste des membres du Comité administratif 8
4. La liste du personnel 9
5. Le message de la bâtonnière 12
6. Le rapport du directeur général 17

PARTIE II

Les structures et l'administration du Barreau

1. L'assemblée annuelle des membres 21
2. Le Conseil général 22
3. Le Comité administratif 24
4. La Direction générale 28
   - 4.1 Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice 28
   - 4.2 Les cotisations annuelles 1990-1991 28
5. Les Greffes 30
   - 5.1 Le Greffe du Comité de discipline 30
   - 5.2 Le Greffe d'arbitrage 30
   - 5.3 Le Registre des testaments et le Registre des mandats en cas d'inaptitude 31

PARTIE III

Les activités des services

1. Le Bureau du syndic 35
2. La Gestion de l'information 37
3. Le Service aux membres 39
4. Le Service de l'inspection professionnelle 40
5. Le Service de recherche et de législation 41
6. Le Service de la bureautique 43
7. Le Service de la formation permanente 44
8. Le Service de la formation professionnelle 46
9. Le Service des communications 47
10. Le Service des finances 49
11. Les Services administratifs 49
12. Publications, rapports et mémoires 50

PARTIE IV

Comités et Commissions

1. Les comités statutaires 53
   - 1.1 Comité de discipline 53
   - 1.2 Comité des équivalences 54
   - 1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques 55
   - 1.4 Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat 56
   - 1.5 Comité de la formation professionnelle 57
   - 1.6 Comité de l'inspection professionnelle 58
   - 1.7 Comité des requêtes 59
   - 1.8 Comité de vérification 59
2. Les comités permanents 60
   - 2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise 60
   - 2.2 Comité des avocats de la pratique privée 60
   - 2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice - Québec/Barreau du Québec) .. 61
   - 2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice - Ottawa/Barreau du Québec) .. 61
   - 2.5 Comité consultatif de la formation permanente 61
   - 2.6 Comité de déontologie 62
   - 2.7 Comité des finances 62
   - 2.8 Comité du Fonds d'indemnisation 63
   - 2.9 Comité interprofessionnel sur la médiation 63
   - 2.10 Comité d'intervention en cas d'urgences collectives 63
   - 2.11 Comité organisateur du Congrès 1990 64
   - 2.12 Comité permanent en droit criminel ... 64
   - 2.13 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal 65
   - 2.14 Comité des résolutions 65
   - 2.15 Comité sur la Revue du Barreau 66
   - 2.16 Comité tripartite (Magistrature - Justice - Barreau) 66
3. Les comités ad hoc 68

3.1 Comité sur l'accès à l'information 68
3.2 Comité sur l'adoption internationale.... 68
3.3 Comité sur l'avenir des jeunes avocats 68
3.4 Comité sur les conflits d'intérêts 69
3.5 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie..... 69
3.6 Comité sur le courtage immobilier..... 69
3.7 Comité ad hoc en droit criminel 70
3.8 Comité sur le droit et la biotechnologie 70
3.9 Comité sur les droits économiques des conjoints 71
3.10 Comité sur le droit du travail 71
3.11 Comité sur l'examen du Mérite du Barreau 72
3.12 Comité sur le fonctionnement des tribunaux 72
3.13 Comité sur la gestion des déchets dangereux 72
3.14 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau 73
3.15 Comité de liaison Barreau du Québec/ Cour d'appel 73
3.16 Comité sur la libération conditionnelle 73
3.17 Comité sur la Loi de la mise en marché des produits agricoles 74
3.18 Comité sur le processus fédéral d'évaluation environnementale (Projet de loi C-78) 74
3.19 Comité sur le Protecteur du citoyen.... 74
3.20 Comité consultatif sur la réforme du Code de procédure civile 75
3.21 Comité de révision de la Loi sur la protection de la jeunesse..... 75
3.22 Comité sur la révision judiciaire 75
3.23 Comité sur les Services de santé et services sociaux 76
3.24 Comité sur les sténographes..... 76
3.25 Comité sur les techniciens juridiques.. 76
3.26 Comité sur le témoignage des enfants. 77
3.27 Comité conjoint sur le témoignage des journalistes..... 77
3.28 Comité sur les tribunaux administratifs 78
3.29 Comité interne sur les catégories d'avocats..... 78
3.30 Groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec..... 79
3.31 Comité d'implantation du réseau des bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec 79
3.32 Groupe de travail sur les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 65) 80
3.33 Groupe de travail sur le partage des excédents d'actif des régimes de retraite 80
4. La révision du Code civil 81
4.1 Sous-commission sur le droit des biens..... 81
4.2 Sous-commission sur le droit de la famille..... 81
4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations..... 81
4.4 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés..... 82
4.5 Sous-commission sur le droit des personnes..... 83
4.6 Sous-commission sur le droit des successions..... 83
4.7 Sous-commission sur le droit des sûretés..... 83

PARTIE V

Les états financiers

Rapport des vérificateurs..... 87
États financiers
Fonds général
Revenus et dépenses 88
Surplus réservés 90
Surplus libre 91
Bilan 92

Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses..... 93
Surplus réservés 94
Bilan 95

Fonds d'immobilisations
Revenus et dépenses 96
Capital immobilisé 97
Bilan 98

Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus 99
Bilan 100

Notes complémentaires 101

Tableaux compémentaires 103

Fonds de formation professionnelle

Rapport des vérificateurs 118

États financiers
Revenus et dépenses 119
Surplus libre et réservés 120
Capital immobilisé 122
Bilans
Fonds d'opérations courantes 123
Fonds d'immobilisations 123

Notes complémentaires 124

Renseignements supplémentaires 125

PARTIE I
PRÉSENTATION

1. Les lettres de présentation
2. La liste des membres du Conseil général
3. La liste des membres du Comité administratif
4. La liste du personnel
5. Le message de la bâtonnière
6. Le rapport du directeur général

1. Les lettres de présentation

Québec, le 8 juin 1991

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1990 au trente et un mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre chargé de l'application
du Code des professions,

Raymond Savoie

Montréal, le 8 juin 1991

Monsieur Raymond Savoie
Ministre chargé de l'application du Code des professions
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 1990-1991.

Ce Rapport couvre l'année financière de notre corporation qui s'étend du premier avril 1990 au trente et un mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La bâtonnière du Québec,

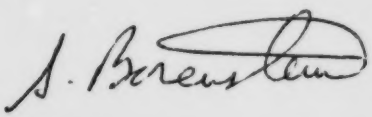

Sylviane Borenstein

Montréal, le 8 juin 1991

Me Thomas Mulcair, président
Office des professions du Québec
Complexe de la Place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1990 au trente et un mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La bâtonnière du Québec,

S. Borenstein

Sylviane Borenstein

2. La liste des membres du Conseil général

Me Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec
Me Jean Pâquet, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint

Délégué de la section d'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Louis-Marie Chabot

Délégué de la section d'Arthabaska

M. le bâtonnier Pierre Paradis

Délégué de la section du Bas Saint-Laurent - Gaspésie

M. le bâtonnier Jean-Roch Landry

Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Michel Brun

Délégué de la section de la Côte-Nord

M. le bâtonnier Raymond Nepveu

Délégués de la section de Hull

M. le bâtonnier Luc Legault
Me Yves Alie

Délégué de la section des Laurentides

Mme la bâtonnière Lise Gaboury

Délégué de la section de Longueuil

Me Noé Leclerc

Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier J. Arclen Blakely, c.r.
Me Morton Bessner
Me Raymonde LaSalle
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Mireille Pinard
Me Michel A. Pinsonnault
Me Pierrette Rayle
Me Louise Rivard
Me Jacques R. Roy
Me Jean Saint-Onge

Délégués de la section de Québec

Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Yves Bernatchez, c.r.
Me Michel Caron
Me Pierre Daignault
Me Andrée Giguère

Délégué de la section du Richelieu

M. le bâtonnier Luc A. Forcier

Délégués de la section du Saguenay - Lac-St-Jean

M. le bâtonnier Robert Monette

Délégué de la section de Saint-François

M. le bâtonnier Martin Bureau
Me Roland Veilleux

Délégués de la section de Trois-Rivières

M. le bâtonnier Michel Richard
Me François Lajoie

Membres nommés par l'Office des professions

Mme Micheline Gagné
M. André Moisan
M. Michel Sabourin
Mme Jeannine Tellier-Cormier

Observateurs

M. le bâtonnier André Gauthier, bâtonnier sortant
Me Ann Bureau, Abitibi-Témiscamingue

Me Pierre Labbé, Arthabaska
Me Gaétan Pelletier, c.r., Bas St-Laurent - Gaspésie
Me Denis Boileau, Bedford
Me Serge Francoeur, Côte-Nord
Me Claude Lemire, Laurentides
M. le bâtonnier Gilles Michaud, Longueuil
Me Pierre Despatis, Longueuil
Me Michel Robert, Richelieu
Me Pierre Lortie, Saguenay - Lac-St-Jean
Me Bertrand Lamothe, Trois-Rivières

Division du Québec de l'Association du Barreau canadien

Me Michael E. Hickson, Q.C., président

Association des avocats de province

Me François Hamon, président
Me Pierre Labbé, vice-président

Barreau de Québec

Me Pierre Valin

3. La liste des membres du Comité administratif

Me Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec
Me Jean Pâquet, vice-président du Barreau
M. le bâtonnier J. Arclen Blakely, c.r.
Me Michel Caron
Me François Lajoie
Me Noé Leclerc
Me Alain Létourneau, c.r.
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Jean Saint-Onge
Mme Jeannine Tellier-Cormier

Autres personnes qui assistent aux séances

M. le bâtonnier André Gauthier, bâtonnier sortant
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
M. Léon Bédard, directeur des communications

4. La liste du personnel

La Direction générale

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me Carole Brosseau, adjointe à la bâtonnière
Mme Laura Ouellet, secrétaire du bâtonnier et du vice-président
Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la direction générale
Mme Jocelyne Dionne, préposée au traitement de textes
Mme Christiane Potel, suppléante à Mme Laura Ouellet
Mme Ghislaine Odam, secrétaire junior

Le Bureau du syndic

a) Montréal

Me Jean-Marie Blais, syndic
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Louise Comeau, syndic adjoint
Me Nicole Dufour, syndic adjoint
Me Louise Bastien, avocate
Me Edith Delisle, avocate
Me Hélène Lessard, avocate
Me Anne Provost, avocate
M. Jacques Pelletier, inspecteur chef
M. Robert Lafond, inspecteur
M. Michel Otis, inspecteur
M. Conrad Pouliot, inspecteur
Mme Maude Grégoire, secrétaire du syndic
Mme Murielle Chevalier, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Délicia Leduc, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Diane Miron, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Solange Bellavance, secrétaire aux prises de possession
Mme Louise Rochon, secrétaire à l'inspection
Mme Sophie Savaria, secrétaire à l'inspection
Mme Lucie Des Prés, secrétaire
Mme Nicole Doiron, secrétaire
Mme Hager Eghtedari, secrétaire
Mme Lucie Corriveau, préposée à l'inspection
M. Gilles Thorne, préposé à l'inspection
Mme Jeannine David, réceptionniste
Mme Francine Leroux, commis de service

b) Québec

Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
Me Jean-Paul Michaud, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate
Mme Sonya Brochu, secrétaire
Mme José Dallaire, secrétaire

La Gestion de l'information

Mme Thérèse Perreault, directeur
M. Bruno Boyer, analyste
Mme Carole Faille, technicienne en documentation
Mme Lucie Grenier, technicienne en documentation
Mme Marie-Josée Grenier, technicienne en gestion des documents
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents

Les Greffes

Me Christian Gauvin, directeur
Mme Suzanne Boyer, technicienne juridique
Mme Martine Aubry, secrétaire
Mme Danièle Gignac, secrétaire
Mme Andrée Bareil, préposée au Tableau de l'Ordre
Mme Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre

Mme Carole Robertson, préposée au Registre testamentaire

Le Service aux membres

Me Robert Primeau, directeur
Me Geneviève Pichet, avocate
M. Jean-Marc Lemieux, relationniste de la Corporation de service
Mme Louise Gauthier, secrétaire du directeur
Mme France Leblanc, secrétaire
Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

Le Service de la bureautique

M. Gérard Belzile, directeur
M. Robert Chelhot, analyste senior
Mme Sonia Bienvenue, analyste-programmeur
M. Pierre Gagnon, analyste-programmeur
M. Normand Fafard, analyste-programmeur
M. André Potvin, programmeur
M. Yvan Ouellet, administrateur de base de données
M. François Racine, opérateur
M. Daniel Leduc, opérateur

La Formation permanente

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Gilles Bachand, avocat
Mme Carole Garand, secrétaire à la direction
Mme Diane Poirier, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Josée Gagnon, préposée aux activités de formation
Mme Ginette Lévesque, préposée aux activités de formation
Mme Jacinthe Scofield, secrétaire surnuméraire

La Formation professionnelle

Me Claude Beaudoin, directeur
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Mme France Gilbert, pédagogue
Mme Diane Charbonneau, secrétaire du directeur
M. Michel Bal, préposé à l'informatique
Mme Danielle Roy, coordonnatrice aux évaluations
Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation
Mme Francine Collette, secrétaire des comités
Mme Danielle Desroches, secrétaire à l'évaluation
Mme Lise Dorais, préposée au service aux étudiants
Mme Lauraine Leblanc, secrétaire-commis de l'adjointe administrative
Mme Marie-Chantal Roy, préposée aux évaluations
Mme Thérese Paradis, préposée à la comptabilité
M. Daniel Lauzon, préposé à la reprographie

- Centre de Montréal

Me Jean Gauthier, directeur
Mme Lise Carignan, secrétaire du directeur
Mme Thérèse De Celles, réceptionniste
Mme Denise Pelland, réceptionniste
Mme Lyne Brunet, préposée-commis
M. Robert Chanu, concierge

- Centre de Québec*

Me Jean H. Lemire, directeur
Mme Diane St-Pierre, secrétaire du directeur
Mme Hélène Giguère, secrétaire
Mme Hélène Desmeules, secrétaire

- Centre d'Ottawa*

Me Josée Moreau, directeur
Mme Nicole Dostie, secrétaire
Mme Claire Falardeau, secrétaire

- Centre de Sherbrooke*

Me René Turcotte, directeur
Mme Carole Tremblay secrétaire

*Les directeurs des Centres de Québec, d'Ottawa et de Sherbrooke sont à temps partiel. Les secrétaires des Centres d'Ottawa et de Sherbrooke sont soumises, quant aux conditions de travail, au régime en vigueur dans leur université.

Le Service de recherche et de législation

Me Suzanne Vadboncoeur, directeur
Me Mario Dusseault, avocat
Me Marc Sauvé, avocat
Me Josée-Anne Simard, avocate
Mme Guylaine Beaupré, secrétaire du directeur
Mme Nicole Lavoie, secrétaire
Mme Rosanne Tanguay, secrétaire

Le Service des communications

M. Léon Bédard, directeur
Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques
Mme Claire Vachon, secrétaire de rédaction
Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire du directeur
Mme Liette Boissé, préposée à la réception
Mme Ghislaine Martin, réceptionniste (3 jours)
Mme Françoise Boulianne, réceptionniste (2 jours)

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur
Mme Hélène Graveline, chef comptable
Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus
Mme Sylvie Lussier, préposée aux cotisations
Mme Myriam Parent, préposée aux revenus
Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis
Mme Sylvie Dubois, préposée à la comptabilité
Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Le Service de l'inspection professionnelle

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Suzanne Laberge, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation
Mme Diane La Rochelle, secrétaire

Les Services administratifs

M. Bernard Downs, directeur
M. Marc Saint-Pierre, coordonnateur des services auxiliaires
M. Guy Montreuil, gérant de maintenance
Mme Monik Van Der Meerschen, secrétaire des services administratifs
M. Michel Vézina, préposé aux services auxiliaires
M. Mauril Fournier, préposé aux services de messagerie
M. Pierre Bourget, commis de service
M. Célestin Lapointe, manoeuvre

5. Le message de la bâtonnière

Au début de mon bâtonnat, j'étais investie de tous les espoirs et de toute mon énergie. J'avais de larges ambitions et je croyais possible de pouvoir toutes les réaliser.

Bien que ce soit presqu'un message d'adieu, je ne pense pas qu'on tourne vraiment une page après un bâtonnat. On a pris le relais et on le confie à quelqu'un d'autre. Le bâtonnat, c'est une continuité, c'est un prolongement de ceux qui ont passé et l'ardeur de ceux qui suivront.

Mais à travers tous les dossiers que j'ai menés, je n'ai jamais abandonné l'idée que le bâtonnat se construit par le dialogue, par l'échange, par la communication. C'est dans cet esprit que j'ai offert de partager ma chronique dans le Journal Barreau avec les bâtonniers de section. Je voulais que toutes les régions du Québec puissent faire part de leurs préoccupations à l'ensemble de notre communauté. Une meilleure compréhension des soucis des autres nous permet souvent de mieux les solutionner.

Ma tournée m'a également permis de mieux saisir la réalité de toutes les sections et de pouvoir mieux la défendre auprès des instances concernées. Je voulais rester en contact avec toutes celles et ceux qui m'ont fait confiance et j'ai été chaleureusement accueillie.

Mais un bâtonnat ne se fait pas seul. Sans votre encouragement et votre aide, on est rien. Sans l'appui et la volonté du Conseil général de faire avancer les choses, on ne peut rien. J'ai eu le privilège d'avoir tout cela et ainsi de pouvoir mener certains dossiers fort importants.

Avenir des jeunes collègues

L'arrivée massive de nouvelles et nouveaux avocats dans un marché saturé peut laisser perplexe même le plus optimiste. Mon prédécesseur, Monsieur le bâtonnier André Gauthier amorçait une démarche à laquelle je croyais fermement et que je me devais de continuer. Il faut donner à nos jeunes membres non seulement de l'espoir mais aussi du travail dans des secteurs non encore développés. Le Comité sur l'avenir des jeunes avocats a orienté ses énergies vers le contentieux administratif, puisque ce secteur offre un potentiel considérable de dossiers. Des projets concrets sont en marche et l'année à venir devrait être fructueuse. Ainsi, des ententes concrètes sont intervenues avec la Régie du logement, le Bureau de révision de l'évaluation foncière (le BREF), la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (la CALP), la Commission des affaires sociales, le Tribunal de l'immigration.

Nous formerons les jeunes dans ces nouveaux champs de pratique et il y aura un service de référence à ces avocats spécialisés.

Condition parentale

C'est un sujet de préoccupation constante parmi les jeunes et nous devons trouver les moyens de leur permettre de combiner carrière et vie familiale. Un premier pas a été fait par le Conseil général, le 27 mars dernier, lorsqu'il a décidé de reconnaître de façon concrète que devenir père ou mère avait un effet sur notre pratique. Dorénavant, une avocate donnant naissance ou adoptant un enfant recevra un montant équivalent à la moitié de sa cotisation de l'année de la naissance. Un avocat qui devient père et prend un congé parental de huit semaines consécutives recevra un montant équivalent à la moitié de sa cotisation de l'année de la naissance.

Condition des femmes dans la profession

En ce 50e anniversaire de l'admission des femmes au Barreau, nous avons créé un Comité

permanent sur les femmes dans la profession qui visera à adapter la profession à sa féminisation.

Relation avec les chambres professionnelles

Dans une décennie où l'on ne parle que d'échanges internationaux, de mondialisation des marchés, de fusion de cabinets professionnels, et où nous travaillons de plus en plus étroitement avec les autres ordres professionnels, nous avons constitué certains comités conjoints dont le Comité conjoint avec la Chambre des notaires, le Comité conjoint avec l'Ordre des comptables. Nous avons ainsi exprimé de façon concrète la collégialité qui peut et doit marquer les relations entre professionnels.

Relation avec la magistrature

La création du comité créé à cet effet a été bien reçue par les juges en chef et de plus, une chronique sera réservée à la magistrature dans le Journal Barreau afin de faciliter la communication entre elle et le Barreau.

J'ai aussi eu le plaisir de participer à un comité conjoint Barreau - Cour d'appel qui s'est penché sur le Rapport sur le fonctionnement des tribunaux judiciaires et nous déposerons notre rapport sous peu.

Crise amérindienne

L'implication sociale du Barreau s'est manifestée à plusieurs reprises et cette année durant la crise amérindienne, en réactivant notre comité d'urgence. L'importance d'informer le public dans ces situations d'urgence est essentielle surtout lorsque la gravité des tensions et des facteurs émotionnels mettent en péril la bonne compréhension des choses. Nous avons agi afin de situer la population sur ses droits et obligations et détromper certaines fausses rumeurs.

Réseau des bibliothèques

C'est un dossier dont on continuera certainement d'entendre parler. Les engagements financiers et humains qu'il entraîne sont considérables. Suite au rapport du groupe ministériel de travail sur les bibliothèques, le sous-ministre de la Justice Jacques Chamberland a créé un comité d'implantation où Me Jean Pâquet, vice-président du Barreau agit à titre de membre et représentant du Barreau. Ce dernier a piloté le dossier et je le remercie pour son implication et sa collaboration.

Actuellement, le comité vérifie les hypothèses de faisabilité des recommandations du document de travail. Ainsi, le désengagement financier du ministère de la Justice, la contribution des partenaires, les stratégies d'implantation du réseau des bibliothèques, le lieu du siège social, l'implication de la TPS sur les coûts d'implantation, le rôle des bibliothèques de Montréal et Québec sont quelques-uns des thèmes à l'étude depuis le 20 février dernier. Une histoire à suivre...

Amendements à la Loi sur le Barreau

Le projet de loi 100 sur la publicité individuelle et le registre des mandats d'inaptitude a été adopté le 31 décembre 1990 et devrait être en vigueur avant la fin juin. Les amendements à la *Loi sur le Barreau*, que nous réclamons depuis cinq ans, ont finalement été adoptés et mis en vigueur le 21 novembre 1990. Entre autres, ils créent officiellement le Barreau de Laval; le Barreau de Trois-Rivières devient le Barreau de la Mauricie; celui des Laurentides, Laurentides-Lanaudière. La personne représentant le public au Comité administratif a maintenant droit de vote; un avocat peut s'associer avec un membre d'un barreau constitué hors du Québec.

De plus, l'arbitrage des comptes jusqu'à 5 000 $ se fera par arbitre unique et nous avons déjà donné un cours de formation à ces arbitres.

Incorporation des cabinets d'avocats

Notre projet de loi a été adopté par le Conseil général et déposé à l'Office des professions. Un plan de lobbying a été créé et mis en marche pour convaincre le ministère des Finances qui semble être l'obstacle principal.

Réforme du Code civil

Il semble que ce soit la ferme intention du ministre Gil Rémillard de faire adopter le nouveau Code civil en 1991, pour être mis en vigueur en 1993. Nos comités continuent l'étude article par article et nous devons rencontrer les légistes le 13 mai prochain. Nous continuons nos efforts pour avoir le meilleur code possible. Nous avons mis en place les mécanismes pour que l'enseignement du nouveau code soit fait à travers la province et les auteurs qui prépareront les textes ont déjà été retenus.

Mais ce n'est qu'avec votre collaboration, votre intérêt, votre curiosité intellectuelle et votre professionnalisme que nous pourrons faire de ce défi un véritable succès.

Sommet de la justice

Le Sommet aura lieu à Québec, du 17 au 20 février 1992. Le comité d'orientation sur lequel je représente le Barreau s'est rencontré pour la première fois récemment et nous espérons que le Sommet entraînera un repositionnement de la justice dans les choix prioritaires de notre société.

Conflits d'intérêts

À la suite de l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Martin v. Gray* sur les conflits d'intérêts, nous avons formé un sous-comité ad hoc du Comité de déontologie qui se penchera sur les points soulevés par cet arrêt, analysera les situations qui pourraient créer des conflits et élaborera les solutions possibles.

Formation professionnelle

La formation professionnelle est en pleine ébullition. Un projet-pilote qui concentrera la formation sur 13 semaines, à raison de six heures par jour, sera mis en place cet été. Nous fondons beaucoup d'espoir sur sa réussite.

* * * * *

Tout au cours de l'année, j'ai bénéficié de votre appui, de celui exprimé par vos représentants au Conseil général. Les membres du Comité administratif m'ont été d'un précieux secours. De plus, la réalisation d'un bâtonnat devient impossible sans les précieux conseils et l'aide des permanents du Barreau, cadres, professionnels et personnel de soutien.

À vous toutes et tous, je voudrais exprimer ma plus haute considération et mes plus sincères remerciements, pour m'avoir permis non seulement de vivre une expérience extraordinaire mais surtout, de m'avoir accordé le privilège de diriger les destinées de la famille que nous formons toutes et tous.

Je dois maintenant passer le bâton à votre nouveau bâtonnier qui saura diriger votre avenir

pour la prochaine année avec la même ardeur et le même désir de réussir.

J'espère que vous lui témoignerez la même loyauté et le même dévouement dont vous avez fait preuve envers moi car comme l'a dit Claude Lévi-Strauss:«Chaque progrès donne un nouvel espoir, suspendu à la solution d'une nouvelle difficulté. Le dossier n'est jamais clos».

La bâtonnière du Québec,

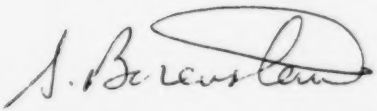

Sylviane Borenstein

6. Le rapport du directeur général

En 1990-1991, toujours déterminée à poursuivre la mission du Barreau du Québec, la direction générale s'est attachée à revoir les méthodes de travail de certains de ses services afin de mieux répondre aux demandes de la clientèle, le tout associé à la contrainte de la rationalisation des effectifs.

Depuis 1988, le Barreau a fait de la qualité des services l'une de ses principales orientations stratégiques. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts dans le même sens. En dépit des nombreuses activités reliées à nos différents projets en cours, notre personnel a maintenu la qualité des services à laquelle notre clientèle est en droit de s'attendre. Des sondages ont été effectués auprès de nos membres et ils nous permettront de nous encourager, je l'espère, à poursuivre dans cette voie.

Je vous invite aussi à prendre connaissance des rapports des directeurs de service qui constituent un complément indispensable au présent rapport en nous soulignant de façon plus détaillée les résultats atteints dans chacun des secteurs d'activités.

Calendrier des activités

Cette année, les membres du Conseil général se sont réunis à huit reprises dont deux fois par conférence téléphonique. Le Comité administratif a tenu 16 séances, pour un total de 17 journées complètes. Plus de 320 sujets ont fait l'objet d'études intensives et de décisions.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le samedi 9 juin 1990 dans le cadre du Congrès du Barreau qui se tenait au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic.

Situation financière

À la clôture du présent exercice financier et conformément aux exercices précédents, les résultats nous indiquent le respect des prévisions budgétaires dans tous les fonds que nous gérons, plus particulièrement dans le Fonds général et le Fonds d'études juridiques. Le maintien élevé des taux d'intérêts, associé au contrôle budgétaire interne effectué par tous les directeurs de service ont permis d'atteindre ces objectifs.

Suite à la décision du gouvernement canadien d'imposer la taxe sur les produits et services (TPS), le Comité administratif commanda à la direction générale, à nos vérificateurs Raymond Chabot Martin Paré et Associés de même qu'aux avocats du Service de recherche et de législation, une étude financière détaillée. Elle visait à établir les avantages et les inconvénients d'ajouter à notre cotisation cette nouvelle charge, ainsi qu'à analyser tous les impacts financiers d'une telle action sur la performance de nos fonds. Cette étude comprenait aussi un programme de formation pour nos membres et un plan de communication apte à répondre aux besoins de notre clientèle.

Faisant suite à ces travaux, le Conseil général, sur recommandation du Comité administratif, a décidé de procéder à l'imposition de cette taxe sur notre cotisation.

L'exercice 1990-1991 a constitué aussi une étape importante et une période de transition qui nous ont permis de créer certaines réserves propres à faire face à une économie de récession.

Nous nous attendons au cours de la prochaine année à une diminution de nos revenus. Des mécanismes ont été mis en place et nous sommes confiants de l'appui de tout notre personnel pour assurer le bon fonctionnement de notre

organisation. Le passé témoignant de l'avenir, nous savons pouvoir compter sur la collaboration de tous et chacun de nos employés à cet égard.

Faits saillants

L'exercice 1990-1991 s'est aussi illustré par la réalisation de nouveaux objectifs visant l'amélioration de nos services ainsi qu'à une plus grande satisfaction de notre clientèle tant en matière de formation professionnelle que permanente.

En commencement d'année, le Comité administratif a demandé au Service de la formation permanente de préparer et de réaliser sur une période maximale de trois ans, un programme d'auto-financement basé sur l'amélioration de façon très significative de la qualité de nos produits. L'objectif désiré était de les rendre plus flexibles et plus attrayants pour nos membres, et plus compétitifs sur le marché.

Toute notre équipe, les membres du Comité consultatif de la formation permanente ainsi que nos employés, se sont mis à la tâche et nous ont permis d'atteindre des résultats très significatifs.

Ainsi, au cours du dernier exercice, les états financiers indiquent que notre formation permanente s'est auto-financée à près de 90%. De plus, sur les deux derniers exercices financiers, nous avons augmenté notre clientèle de 50% et nous avons vu le nombre de nos activités croître de 60%.

En outre, nous avons axé une partie de nos activités sur la diffusion de cours de formation pratique pour les plus jeunes avocats dans des domaines où une demande plus forte de services juridiques était constatée, par exemple: l'immigration, l'évaluation municipale, le droit social et de la santé et la sécurité au travail.

Quant à la formation professionnelle, nous avons revu en entier nos programmes et nos stratégies pédagogiques. La direction de la formation professionnelle a préparé un projet-pilote qui devrait se réaliser cette année dans le but d'améliorer constamment notre programme pédagogique pour nos futurs membres. Ce projet prévoit que les cours s'échelonneront sur une période de trois mois plutôt que de six mois.

Ce ne sont là que quelques faits saillants de l'exercice 1990-1991. D'autres mériteraient d'être signalés: on les retrouvera dans les rapports des directeurs de service, ailleurs dans ces pages.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité administratif et du Conseil général pour leur travail important et dévoué au bénéfice du Barreau. Quelques mots aussi pour exprimer le plaisir que j'ai eu à travailler avec Madame la bâtonnière Sylviane Borenstein et Monsieur le vice-président Jean Pâquet. Sans leurs efforts, leur détermination, nous n'aurions pu atteindre un tel succès. Je tiens à leur rendre hommage et à les remercier.

Je veux également remercier les cadres et tous les employés du Barreau du Québec. Ils ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel tout au long de l'exercice 1990-1991. Leur adhésion à nos projets nous a permis une fois de plus d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés.

Le directeur général,

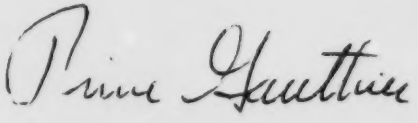

Pierre Gauthier

PARTIE II
LES STRUCTURES ET L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. L'assemblée annuelle des membres
2. Le Conseil général
3. Le Comité administratif
4. La Direction générale
5. Les Greffes

1. L'assemblée annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 9 juin 1990 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, sous la présidence de M. le bâtonnier André Gauthier.

Pour connaître les résolutions émanant des ateliers qui ont été présentées à l'assemblée générale annuelle des membres, nous vous suggérons de vous référer au rapport du Comité des résolutions (comité permanent). Cette assemblée générale a adopté une résolution à l'effet, qu'eu égard à l'augmentation du coût de la vie, d'augmenter la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau pour un maximum de 18 $ à compter de l'exercice 1991-1992, soit 4,2%.

De plus, l'assemblée générale a approuvé l'intégration dans la cotisation régulière de la cotisation spéciale de 40 $ à partir de l'exercice 1991-1992.

2. Le Conseil général

Dates et lieux des réunions du Conseil général

27	avril	1990	Conférence téléphonique
21	juin	1990	Montréal
11	octobre	1990	Ste-Adèle
6	novembre	1990	Conférence téléphonique
14	novembre	1990	Montréal
13	décembre	1990	Montréal
25	janvier	1991	Montréal
27	mars	1991	Québec

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

- D'APPROUVER le projet de règlement modifiant le Code de déontologie concernant la publicité individuelle (1)
- D'APPROUVER le projet de règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'avocats dont une disposition prévoit l'arbitrage unique (2)
- De DEMANDER à toutes les sections du Barreau d'utiliser les mêmes normes de présentation dans leurs états financiers annuels sans qu'il soit toutefois nécessaire d'être vérifiés par des experts-comptables (13)
- D'APPROUVER le projet de modification du Règlement sur les normes d'équivalences de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec (17)
- D'APPROUVER plusieurs modifications législatives et réglementaires visant à permettre l'incorporation des cabinets d'avocats (18)
- D'APPROUVER les modifications législatives aux articles 15 et 136 de la *Loi sur le Barreau* visant à permettre les frais juridiques pré-acquittés (21)
- D'AUTORISER la création du Comité de liaison entre le Barreau du Québec et la magistrature (31)
- D'ADOPTER sans modification une résolution déjà approuvée par le Conseil du Barreau de Montréal stipulant que le Barreau du Québec et le Barreau de Montréal sont disposés à appuyer un projet législatif conférant au tribunal le pouvoir d'ordonner aux parties à un litige en matières familiales de recourir à la médiation, cet appui étant toutefois accordé à huit conditions précises (40)
- D'APPROUVER la version française du Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle des avocats (41)
- D'ADOPTER l'annexe V intitulée: Règlement sur l'exercice de la profession des sociétés par actions sous réserve de certaines modifications visant à assurer l'autonomie et l'indépendance totale de tout avocat et si nécessaire, voir à restreindre la détention de toutes catégories d'actions autres que les actions votantes (42)
- De FIXER à 100 $ le montant de la pénalité pour retard dans le paiement des primes d'assurance responsabilité professionnelle (46.1)
- De MAINTENIR la cotisation annuelle de base pour l'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 1991 à son niveau actuel, soit 1 200 $ (46.2)
- D'APPROUVER le Règlement sur le registre des mandats en cas d'inaptitude (47)
- De NE PAS DÉSAVOUER les règlements généraux du Barreau d'Arthabaska (51)
- D'APPROUVER les modifications aux articles 160 et 163 du Code de procédure civile afin que le délai de présentation de cinq jours ne soit plus de rigueur (55)
- Que le Barreau du Québec ASSUJETTISSE ses cotisations professionnelles à la taxe sur les produits et services fédérale de 7% et de maintenir l'augmentation de 4,2% de la cotisation déjà décidée (58)

- D'APPROUVER le document de travail sur le réseau unique de bibliothèques de droit dans les palais de justice et de fixer l'échéancier pour décision au Conseil général au 20 juin 1991 (65)
- D'ADOPTER l'annexe V intitulée: Règlement sur l'exercice de la profession par des sociétés par actions (66.2)
- D'APPROUVER la version anglaise du Règlement sur la formation professionnelle des avocats (67)
- D'AUGMENTER la rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de 10% pour deux ans (68.1)
- De DÉSIGNER comme administrateurs du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle Me Guy St-Germain, Me Robert Normand, M. Eldon Ferguson pour remplacer Me Jacques De Billy, c.r., M. Jean Prosper Gauthier et M. Dennis Bell dont les mandats sont terminés (68.2 - 88)
- D'AJOUTER à la liste actuelle des membres du Comité des requêtes tous les membres avocats du Comité administratif (72)
- De MAINTENIR le même taux de remboursement au kilomètre pour l'utilisation d'une voiture pour les fins du Barreau du Québec (75)
- De NE PAS DÉSAVOUER les règlements généraux de la section du Saguenay - Lac St-Jean adoptés par son conseil le 8 février 1990 (76.1)
- D'APPROUVER plusieurs modifications à la *Loi sur le Barreau* dans le but de s'assurer qu'elles soient conformes aux Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés (84)
- RÉADOPTION du projet de règlement modifiant le Code de déontologie afin d'y insérer de nouvelles règles sur la publicité (86.1)
- RÉADOPTION du projet de règlement sur le registre des mandats dans l'éventualité d'une inaptitude (86.2)
- De FAIRE DROIT à la demande d'inscription au Tableau de l'Ordre de Monsieur Claude Daoust (90.1)

3. Le Comité administratif

Dates et lieux des réunions du Comité administratif

17	avril	1990	Montréal
3	mai	1990	Montréal
24	mai	1990	Montréal
20	juin	1990	Montréal
19	juillet	1990	Lac St-Joseph
16	août	1990	Montréal
12	septembre	1990	Montréal
10	octobre	1990	Ste-Adèle
31	octobre et		
1er	novembre	1990	Val-David
14	novembre	1990	Montréal
29	novembre	1990	Montréal
12	décembre	1990	Montréal
24	janvier	1991	Montréal
15	février	1991	Montréal
6	mars	1991	Montréal
26	mars	1991	Québec

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

- D'APPROUVER des modifications à la *Loi sur le Barreau* et au Règlement sur l'inscription au Tableau de l'Ordre des avocats concernant les normes d'équivalences de formation pour la délivrance d'un permis (8)
- De DÉSIGNER Me Paul-A. Crépeau, c.r., récipiendaire de la Médaille du Barreau 1990 pour l'ensemble de son oeuvre remarquable (11)
- De MODIFIER la politique du Barreau relativement aux auditions publiques devant le Comité de discipline afin de permettre l'affichage dans un endroit public d'un rôle (12)
- De REFUSER la demande de Me Dida Berku présentée en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le Barreau* (13)
- D'APPROUVER la demande de subvention du Comité de la Revue du Barreau visant à réaliser l'indexation de la Revue pour la période de 1979 à 1990 (15)
- De MANDATER le Comité sur la sténographie du Barreau du Québec aux fins d'examiner le document de travail portant réforme de la sténographie et de l'enregistrement des débats judiciaires daté du 15 février 1990 (24)
- De DÉSIGNER les membres du Comité des résolutions pour l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du 9 juin 1990 (26.3)
- D'APPROUVER le projet de protocole d'entente concernant la protection des sources journalistiques (26.5)
- D'APPROUVER la résolution corporative pour que certaines personnes désignées du Barreau soient autorisées à ouvrir un compte dépôt auprès de Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. (26.8)
- D'APPROUVER certaines modifications aux règles relatives au mode de présentation des requêtes et appel devant le Comité des requêtes (36)
- D'APPROUVER le rapport préparé par Me Mario Dusseault sur l'exercice interjuridictionnel de la profession d'avocat et de féliciter Me Bernard Courtois, représentant du Barreau au sein du Comité sur l'exercice interjuridictionnel de la Fédération des professions juridiques du Canada (37)
- D'APPROUVER la position de M. le bâtonnier André Gauthier dans l'«Affaire Dewey Zaor» face à cinq réclamants et de mandater M. le bâtonnier Martin Bureau pour mener à terme les négociations (39)
- De FORMER un comité spécial présidé par le bâtonnier J. Arclen Blakely, c.r., pour rédiger un projet de loi visant à permettre l'incorporation des cabinets d'avocats (44)

- De MANDATER le Conseil interprofessionnel du Québec afin d'agir comme négociateur pour la fermeture du dossier numéro 7074 entre les mains du Bureau du syndic (57.4)
- De FÉLICITER Me Marc Baribeau, anciennement avocat à l'Office des professions, pour son accession au poste de responsable de la section droit d'auteur à la direction des services juridiques du ministère des Affaires culturelles (58.2)
- Donnant suite à la recommandation du Comité d'inspection professionnelle, de LIMITER le droit de Me John Fetherstonhaugh d'exercer ses activités professionnelles pendant la durée d'un stage de perfectionnement de douze mois sous la surveillance et la responsabilité d'un maître de stage à être approuvé par le Comité administratif et sous certaines autres conditions (60)
- D'AUTORISER certains substituts du Procureur général provenant d'autres provinces à venir exercer leur profession au Québec pour une période ne dépassant pas trois mois (64)
- De DÉSIGNER comme récipiendaires du Mérite du Barreau du Québec 1990 Me Micheline Audette-Filion et Me Guy R. Landry, à titre posthume (70)
- D'APPUYER le Barreau des Laurentides-Lanaudière dans ses protestations à l'encontre du processus suivi ayant mené à l'accession à la magistrature d'un avocat d'une autre section (72.5)
- D'APPROUVER les états financiers du Barreau arrêtés au 31 mars 1990 pour les Fonds général, d'études juridiques, d'immobilisations et d'indemnisation et d'autoriser l'affectation de surplus réservés (72.8)
- De MANDATER le directeur général, Me Pierre Gauthier, afin qu'il mène à terme le dossier des frais juridiques préacquittés avec l'Office des professions (72.9)
- D'AUTORISER une subvention de 10 625 $ au Comité organisateur du 13e Prix international de la francophonie (80)
- D'APPROUVER le nouveau calendrier des endroits où se dérouleront les Congrès du Barreau du Québec à partir de maintenant jusqu'à l'an 2000 (81.1)
- D'APPROUVER un prêt de 5 000 $ au futur Barreau de Laval pour permettre l'acquisition de la collection de livres de droit de Me Émile Colas, c.r. au bénéfice de la future bibliothèque de la section de Laval (82)
- De REFUSER l'appel présenté par Madame Diane Boudreau et de maintenir la décision rendue par le Comité de la formation professionnelle déclarant que ses activités dans le cadre de son emploi ne constituaient pas une préparation valable à la pratique du droit car non effectuées dans le cadre d'un stage (84)
- De DÉSIGNER cinq inspecteurs additionnels au Service de l'inspection professionnelle (88.1)
- D'ORDONNER à Me Éric Belhassen de se soumettre à un examen médical par trois médecins (88.3)
- De DÉSIGNER Me Suzanne Pilon présidente du Comité organisateur du Congrès 1991 (90.5)
- D'ACCORDER une subvention maximale de 10 000 $ à l'Association des substituts du Procureur général du Québec dans le cadre de leurs négociations (99)
- D'EXIGER le paiement comptant, un mandat postal ou un chèque visé dans certains cas, dont le paiement d'une cotisation ou d'une prime d'assurance qui fait suite au retour d'un chèque sans provision (104)
- De RETENIR les services de Me Richard Bastien à titre de président du Comité de la formation professionnelle à partir du 1er juin 1990 pour une durée de trois ans (108)
- De DÉSIGNER Me Jean Brisset des Nos aux fins de représenter le Barreau du Québec à titre de

délégué au Conseil d'administration de la Fédération des professions juridiques du Canada pour l'exercice 1990-1991 (109)

- De MANDATER Me Christian Gauvin aux fins d'implanter un registre des mandats en cas d'inaptitude (111)
- D'ACCORDER une subvention de 5 000 $ au Comité organisateur du Congrès annuel de l'Association canadienne des juges de cours provinciales (119.2)
- De RECOMMANDER le nom de M. le bâtonnier Marcel Cinq-Mars au concours organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec visant à souligner l'apport des professionnels québécois à leur système professionnel au moyen d'une distinction appelée «Le Mérite du CIQ» (129)
- De FIXER à 100 $ le montant de la pénalité pour paiement en retard au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle (136)
- De DEMANDER à la Corporation de service de procéder à une étude de faisabilité pour un éventuel plan de pension à l'avantage des avocats du Québec (147.4)
- D'ACCORDER une subvention de 5 000 $ afin d'aider à la réalisation d'un projet vidéo sensibilisant la population à la violence conjugale (147.6)
- De FÉLICITER Me Claude Masse, président du Comité d'urgence du Barreau du Québec, plus particulièrement pour son travail dans le dossier de la crise des autochtones (152.5)
- De MANDATER le Comité des avocats de la pratique privée pour œuvrer à l'étude comparative du profil de pratique des avocats à mandats d'aide juridique conjointement avec le secrétariat du Conseil du trésor (156.1)
- D'APPROUVER la rémunération proposée pour les greffiers-audienciers (162)
- D'APPROUVER le nouveau formulaire en reprise d'exercice (163)
- D'ACCORDER une subvention de 2 000 $ à l'Association des avocats du Barreau du Québec en France (178)
- Donnant suite à une recommandation du Comité de l'inspection professionnelle, de LIMITER totalement le droit de Me Jean-Jacques Angers d'exercer ses activités professionnelles, d'ordonner à Me Jean-Jacques Angers d'effectuer un stage de perfectionnement d'une durée de douze mois sous la surveillance et la responsabilité de Me Richard Dufour (182)
- D'ADOPTER une politique de placement concernant les placements à moyen terme (plus de trois mois) effectués par le Service des finances (186.1)
- D'APPROUVER certaines recommandations du Comité Leclerc sur la diffusion de l'information juridique et pour cette année de continuer à distribuer à tous les avocats l'Annuaire de jurisprudence (187.1)
- D'APPROUVER une subvention de 3 750 $ pour aider à la réalisation du Guide universitaire du droit 1991 (202.2)
- D'APPROUVER la relocalisation du Bureau du syndic de Québec et de l'École de formation professionnelle de Québec et de mandater Me Jean Pâquet pour réaliser cette relocalisation (203.3)
- De DÉSIGNER Me Jean Pâquet et Mme Thérèse Perreault comme représentants du Barreau au sein du Comité de faisabilité ministérielle du Réseau des bibliothèques de droit (203.5)
- De DÉSIGNER officiellement Me Christian Gauvin à titre de greffier adjoint (208.5)
- D'ACCORDER les subventions suivantes pour l'excercice 1990-1991:

Réseau de bibliothèques de barreaux Inc. (Montréal)	123 730 $
Réseau des bibliothèques du district d'appel de Québec Inc. (Québec)	278 600 $
Bibliothèque de Montréal	45 000 $
Bibliothèque de Québec	36 500 $
Pour un total de:	483 830 $

et de DEMANDER aux intervenants d'amorcer une importante réflexion visant à l'utilisation de critères plus rigoureux (210)

- D'APPROUVER le déménagement des locaux du Bureau du syndic et de l'École du Barreau de Québec dans l'édifice portant les numéros 74 rue St-Paul et 55 rue St-André (229.12)
- De DÉSIGNER dix inspecteurs additionnels au Service de l'inspection professionnelle (235)
- De DEMANDER au Comité «Avocats-Secours» de poursuivre sa réflexion sur tous les services actuellement offerts qui pourraient répondre aux situations d'urgence (242)
- D'APPROUVER le projet de réponse au questionnaire du CIQ concernant le système disciplinaire des professions en tenant compte des commentaires des membres du Comité administratif (253)
- D'ADOPTER une résolution à l'effet que le Barreau du Québec n'entend pas, aujourd'hui, utiliser le pouvoir conféré par l'article 1.1 du projet de loi 52 concernant certaines réclamations présentées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle (280)
- D'EXIGER à partir du 1er avril 1991 des frais de 50 $ pour les personnes présentant une demande en réinscription et/ou requête en appel (283)
- De FORMER un Comité sur les femmes dans la profession, de définir le mandat et de désigner présidente Me Lise Gaboury (285)
- D'APPROUVER une résolution concernant une convention de télé-services bancaires avec la Banque Royale (291)

4. La Direction générale

Le directeur général est responsable de la gestion de l'ensemble des activités, des programmes et des services du Barreau. Il exerce les pouvoirs et les devoirs prévus au Code des professions, à la Loi et aux Règlements du Barreau et assure le lien entre le Comité administratif, le personnel permanent et les membres du Barreau. Il participe à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques générales et s'implique au niveau des relations publiques auprès des membres et des organismes du milieu tels l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel, la Fédération des professions juridiques et les associations et organismes gouvernementaux reliés à la profession.

4.1 Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Les permis d'exercice au 31 mars 1991

Sections	Code	Avocats		Conseillers en loi	
		H	F	H	F
Abitibi-Témiscamingue	01	98	37		
Arthabaska	02	133	44		
Bas Saint-Laurent	03	123	47		
Bedford	04	75	28		
Hull	05	497	258	2	
Laurentides	06	293	152		
Montréal	07	5 442	2 587	18	5
Québec	08	1 627	719	3	2
Richelieu	09	211	113		
Saint-François	10	212	99	2	
Saguenay-Lac Saint-Jean	11	183	70		
Trois-Rivières	12	165	53		
Côte Nord	13	69	24		
Longueuil	14	290	174		
TOTAL		9 418	4 405	25	7

*Il est à noter que 61 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 1990-1991, il y a eu 747 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 39 avocats ont été déclarés inhabiles pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 13 228 à 13 855 au 31 mars 1991. 68% des avocats sont de sexe masculin.

Les permis d'exercice occasionnel

Au cours de l'année, trente-cinq requêtes pour l'obtention d'un permis occasionnel ont été accordées. Trente et une provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, trois provenaient d'avocats inscrits au Barreau du Nouveau-Brunswick et une provenait du Barreau de Saskatchewan.

Les permissions d'exercer

Cent une requêtes en inscription ou en réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année.

4.2 Les cotisations annuelles 1990-1991

Le tableau des cotisations du Barreau du Québec

Première année:	135 $
Deuxième année:	290 $
Troisième année:	357 $
Quatrième année et plus:	430 $
50 ans et plus:	Gratuit

Le tableau des cotisations du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec

Première année et plus:	25 $
50 ans et plus:	Gratuit

Le tableau des cotisations spéciales du Barreau du Québec

Première année:	Gratuit
Deuxième année et plus:	40 $
50 ans et plus:	Gratuit

Le tableau des cotisations aux barreaux de sections

Abitibi-Témiscaminque		85 $
Arthabaska		60 $
Bas-St-Laurent - Gaspésie		92 $
Bedford		100 $
Côte-Nord		170 $
Hull	Première année:	25 $
	Deuxième année et plus:	120 $
	50 ans et plus:	Gratuit
Laurentides - Lanaudière		75 $
Longueuil	Première année:	25 $
	Deuxième année:	50 $
	Troisième année:	75 $
	Quatrième année et plus:	120 $
	50 ans et plus:	Gratuit
Mauricie	Première année:	50 $
	Deuxième année et plus:	120 $
	50 ans et plus:	Gratuit
Montréal	Première année:	15 $
	Deuxième année:	45 $
	Troisième année:	70 $
	Quatrième année et plus:	150 $
	50 ans et plus:	Gratuit
Québec	Première année:	60 $
	Deuxième année:	85 $
	Troisième année:	85 $
	Quatrième année et plus:	125 $
	50 ans et plus:	Gratuit
Richelieu		80 $
Saguenay - Lac St-Jean		100 $
Saint-François		105 $

Note: Le Barreau du Québec perçoit la cotisation des barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

5. Les Greffes

Les Greffes du Barreau, ce sont les greffes de discipline, d'arbitrage, d'indemnisation et de réinscription. En sus, le Service des Greffes est responsable du Registre des testaments du Barreau, son directeur général étant le registraire du Barreau.

Le Service des Greffes planifie et organise les activités des différents secteurs mentionnés plus haut.

À titre d'objectif, le Service des Greffes a continué durant le présent exercice de diminuer les délais administratifs dans chacun des secteurs. Que ce soit en indemnisation, en discipline ou en réinscription, nous estimons que les parties concernées ont droit à une audition dans des délais raisonnables et ce, sans que la qualité du travail administratif exécuté soit affectée de quelque façon que ce soit.

Pour ce qui est du secteur de l'arbitrage, le Service des Greffes a terminé avec les autorités compétentes le travail amorcé au plan réglementaire. Parallèlement, une réorganisation administrative complète du travail devant être acomplie par le Greffe d'arbitrage a été acceptée au Comité administratif du Barreau. Cette réorganisation sera opérationnelle dans les prochaines semaines.

Visant une plus grande efficacité, cette nouvelle implication du Greffe d'arbitrage sera fondée sur le modèle disciplinaire.

De façon accessoire, le Service des Greffes a poursuivi ses démarches en vue de récupérer des sommes dues au Barreau (amendes, indemnisation, mémoire de frais) par des ex-confrères.

Ces démarches devraient se concrétiser par le recouvrement de sommes relativement importantes au cours de l'exercice 1991-1992.

5.1 Le Greffe du Comité de discipline

Au cours du présent exercice, 36 nouvelles plaintes disciplinaires dont trois plaintes privées et une requête en radiation provisoire ont été déposées au Greffe du comité de discipline.

De plus, 21 décisions ont été rendues dans ces nouvelles plaintes. En ce qui concerne les plaintes privées, une décision acquittait l'intimé et une décision imposait une réprimande à l'intimé.

Au 31 mars 1991, le Greffe comptait 41 dossiers disciplinaires impliquant 37 avocats. Les chefs d'accusation les plus fréquents au cours de l'exercice ont été l'appropriation, la négligence dans l'exécution du mandat et le refus de répondre aux demandes du syndic.

Le Greffe du Comité de discipline compte, au terme du présent exercice 22 dossiers en appel. Des 48 décisions disciplinaires rendues durant la période, quatre ont fait l'objet d'un recours en évocation.

5.2 Le Greffe d'arbitrage

Au cours du présent exercice, 274 nouvelles demandes ont été soumises au Greffe d'arbitrage.

De l'ensemble des nouvelles demandes, 50 émanaient de sections autres que la section du Barreau de Montréal.

D'une façon parallèle 313 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice 1990-1991. En effet, 244 dossiers ont fait l'objet d'une décision par un comité d'arbitrage, 112 ont été réduits et 128 ont été maintenus.

En outre, 30 dossiers ont été fermés suite à des ententes entre les parties. Dix-huit dossiers ont été rejetés par les comités d'arbitrage, neuf comités se sont prononcés «Hors Juridiction», dix dossiers ont fait l'objet de remboursement de l'avocat au demandeur. Dans le cadre de dix autres dossiers, les comités donnèrent quittance aux demandeurs et finalement 39 dossiers ont été fermés par le Greffe d'arbitrage dû au défaut des clients de faire parvenir leur formulaire en temps utile.

Le compte en fidéicommis du directeur général du Barreau du Québec au 31 mars 1991 présente un solde de 45 154,24 $. Ce compte est destiné à répondre à l'exigence d'un dépôt devant accompagner la demande d'arbitrage.

À ce sujet, le Greffe d'arbitrage s'est fait un devoir de respecter cette exigence réglementaire.

Le Greffe d'arbitrage compte 263 dossiers ouverts au 31 mars 1991.

5.3 Le Registre des testaments et le Registre des mandats en cas d'inaptitude

Ce service compte, au 31 mars 1991, 59 972 inscriptions fournies par 2 610 avocats comparativement à 54 977 inscriptions et à 2 470 avocats à la même date l'an dernier, ce qui représente, en un an, une augmentation de 9% au niveau des inscriptions et de 6% au niveau du nombre d'avocats qui enregistrent des testaments au Barreau.

Au 31 mars 1991, le Barreau a répondu aux 21 322 demandes de recherche qui lui ont été acheminées, comparativement à 16 207 à la même date l'an dernier, soit une augmentation de 32%, ces recherches ont permis de retracer 316 testaments de personnes décédées.

Au 31 mars 1991, 446 inscriptions de mandat en cas d'inaptitude ont été fournies par 48 avocats.

PARTIE III
LES ACTIVITÉS DES SERVICES

1. Le Bureau du syndic
2. La Gestion de l'information
3. Le Service aux membres
4. Le Service de l'inspection professionnelle
5. Le Service de recherche et de législation
6. Le Service de la bureautique
7. Le Service de la formation permanente
8. Le Service de la formation professionnelle
9. Le Service des communications
10. Le Service des finances
11. Les Services administratifs
12. Publications, rapports et mémoires

1. Le Bureau du syndic

Le principal mandat du Bureau du syndic est d'enquêter sur la conduite de tout membre du Barreau dans le but d'assurer la protection du public. En outre, il procède également à l'inspection des comptes en fidéicommis et concilie les différends entre un avocat et toute personne.

Il faut souligner également l'importance des rôles de prévention et d'information tant auprès des avocats que du public en général.

Objectifs

La prochaine entrée en vigueur du nouveau Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des avocats permettra de référer à des arbitres uniques les comptes d'honoraires professionnels inférieurs à 5 000 $. Ces modifications, alliées au fait que cinq professionnels (Montréal et Québec) du Bureau du syndic consacrent la majorité de leurs efforts à la conciliation de ces dossiers, nous permettent d'espérer que le temps de traitement à l'étape de la conciliation sera inférieur à trois mois.

Le Barreau du Québec a également mis sur pied un comité chargé d'examiner et d'améliorer la formule de déclaration annuelle «B-1» dans le but d'en faire un instrument plus efficace et plus accessible aux autres services du Barreau: Tableau de l'Ordre, inspection professionnelle, finances, tout en assurant la confidentialité des informations relatives à certaines données concernant les comptes en fidéicommis des avocats. Cette nouvelle formule devrait être en vigueur en 1992.

Interventions, information, enquêtes et plaintes disciplinaires

Malgré l'augmentation du nombre d'avocats (13 795), il faut noter que le nombre de dossiers ouverts est en légère diminution (de 4 165 à 3 895) dans toutes les catégories sauf en matière de réinscription. Nous l'attribuons en partie à une meilleure identification des problèmes soumis lors des nombreux contacts téléphoniques et à la mise sur pied d'un système de garde qui permet de mieux répartir les appels reçus en assurant une disponibilité immédiate du personnel du Bureau du syndic. Cette meilleure répartition des dossiers permet au syndic et à ses cinq adjoints de se consacrer aux dossiers d'enquêtes plus importants en collaboration avec nos inspecteurs. Ces dossiers au nombre approximatif de 350 ont conduit à 37 plaintes disciplinaires regroupant 160 chefs d'accusation.

Conciliation et arbitrage

Durant la période de référence, 1 410 demandes de conciliation verbales et/ou écrites ont été acheminées au Bureau du syndic. De ce nombre, 298 dossiers ont été soumis à l'arbitrage et 931 réglés à l'étape de la conciliation, les autres étant en traitement à diverses étapes de la conciliation.

Prises de possession

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur le Barreau*, le syndic peut prendre possession des dossiers, documents, ou biens confiés à un avocat devenu inhabile, incapable d'exercer, dans l'impossibilité d'agir ou détenus par les représentants légaux d'un avocat décédé.

Nous avons procédé à 11 prises de possession, ce qui nous a permis de répertorier 6 485 dossiers-clients. Des dossiers actifs ont été remis aux clients ou à leurs nouveaux procureurs, les autres étant archivés après informatisation.

Autres activités

- Perquisitions:

  Lors des 15 perquisitions effectuées dans les bureaux d'avocats, un représentant du syndic s'est présenté sur les lieux pour fournir une assistance et pour sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers. Cette présence est généralement fort appréciée par les avocats soucieux de leur responsabilité en matière de secret professionnel.

- Demandes de réinscription:

  Les demandes de réinscription, tant en vertu de l'article 70 qu'en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* requièrent enquêtes et production de rapports de la part du Bureau du syndic. Pour cette dernière année, nous avons agi dans 141 dossiers de demande de réinscription.

- Comité de déontologie:

  Le Bureau du syndic participe également aux activités du Comité de déontologie qui vise le développement des connaissances et l'étude des principes de déontologie et d'éthique.

Bilan des activités du Bureau du syndic 1990-1991

- Dossiers d'information et d'intervention	1 994
- Dossiers d'enquête	350
- Dossiers de conciliation	1 410
- Dossiers de réinscription	141
TOTAL des dossiers ouverts:	3 895
- Perquisitions	15
- Prises de possession	11
- Plaintes disciplinaires	37
- Nombre de dossiers réglés en conciliation	931
- Nombre de dossiers soumis à l'arbitrage	298
- Nombre de dossiers provenant des prises de possession	6 485

2. La Gestion de l'information

La Gestion de l'information relève de la direction générale. Ce service est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des politiques et directives en matière de gestion des documents administratifs, archives historiques et documents de référence. Il assure le secrétariat de la réunion de gestion des chefs de service qui a tenu 11 réunions et celui du comité sur le calendrier de conservation qui a tenu deux réunions. Voici les faits saillants:

Conservation

- 285 boîtes transférées au dépôt des documents semi-actifs;
- reliure des procès-verbaux de sept comités et de 55 titres de périodiques;
- ajout de 27 règles de conservation au calendrier de conservation qui en comporte maintenant 213;
- microfilmage des procès-verbaux des comités et du Tableau de l'Ordre;
- création de la banque de données OVIDE pour la gestion des divers dépôts de documents semi-actifs et essentiels;
- réaménagement du dépôt de documents essentiels et archives historiques;
- application du calendrier de conservation pour les dossiers des étudiants, des Greffes de discipline et d'arbitrage;
- versement de 113 boîtes de documents historiques au dépôt des documents essentiels et archives historiques;
- épuration des dossiers inactifs de la direction générale, des communications, de la formation permanente et des services aux membres.

Classement

- Modifications apportées au système informatisé de gestion des dossiers administratifs;
- implantation du système informatisé de gestion des dossiers administratifs au Service de recherche et de législation;
- inventaire, classification et conversion de 1 255 dossiers administratifs de la direction générale, des Greffes et Tableau de l'Ordre, de la Gestion de l'information et de la Recherche et Législation;
- mise à jour du système de classement des documents administratifs.

Traitement et indexation

- Création d'un logiciel de validation pour le contrôle du vocabulaire d'indexation;
- élaboration du thésaurus pour l'indexation de la Revue du Barreau;
- mise à jour de la liste des descripteurs pour le repérage des documents;
- mise à jour de la liste des auteurs pour le repérage des documents de référence;
- production de l'index Sujet du magazine Maîtres 1990;
- production de l'index cumulatif 1979-1990 de la Revue du Barreau;
- production des index Sujet et Législation du Journal Barreau 1990;
- traitement de:

  495 articles du Journal Barreau;
  1 021 résolutions de procès-verbaux;
  30 documents d'archives historiques;
  163 articles du magazine Maîtres;

52 titres de monographies;
606 articles de la Revue du Barreau.

Recherche et diffusion

- Production de trois bibliographies sur:

  Le marketing des services juridiques;

  L'avenir des bureaux d'avocats: fusion ou réseau?;

  La fusion des professions d'avocat et notaire;

- une conférence prononcée par le directeur du service: «La publicité et la gestion de l'information: l'expérience du Service de la gestion de l'information du Barreau du Québec» pour l'Association des archivistes du Québec, Région Nord;
- tenue de la semaine «Portes ouvertes» du 29 octobre au 2 novembre 1990 à l'occasion du 10e anniversaire de la Gestion de l'information;
- visites guidées du service pour les représentants de la Corporation professionnelle des médecins et celle des infirmières et infirmiers du Québec;
- mise à jour des bibliographies déjà existantes;
- production de 35 listes des nouveautés reçues au centre de documentation;
- 396 recherches effectuées pour le personnel du Barreau dans les documents de référence;
- 1 184 demandes d'information provenant de l'extérieur;
- 78 recherches effectuées dans les archives historiques pour le personnel du Barreau ou en réponse à des demandes provenant de l'extérieur.

Prêt et consultation

- 99 personnes de l'extérieur ont consulté sur place au Centre de documentation;
- 895 consultations sur place effectuées par le personnel du Barreau;
- 1 896 prêts de documents de référence;
- 15 prêts entre les bibliothèques;
- 1 017 demandes de consultation des documents administratifs semi-actifs;
- 197 réquisitions de documents administratifs semi-actifs;
- 364 reclassements et ajouts de documents administratifs semi-actifs.

Destruction et élagage

- Deux destructions totalisant 164 boîtes de documents administratifs inactifs;
- un élagage totalisant 103 titres de périodiques et de monographies.

Formation

La Gestion de l'information a reçu trois étudiants du CEGEP Lionel Groulx à Ste-Thérèse pour la visite des installations et systèmes en place en gestion des documents;

La Gestion de l'information a également accueilli une étudiante du CEGEP Maisonneuve pour la visite du Centre de documentation du Barreau.

3. Le Service aux membres

Le Service aux membres poursuit son triple mandat. Il maintient un lien constant entre le Barreau et les différentes associations requérant un support technique et il assure les opérations de la Corporation de service du Barreau du Québec.

À l'intérieur du premier mandat, le Service aux membres assume le secrétariat des comités suivants: le Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal, le Comité des avocats de la pratique privée ainsi que le Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise.

Dans son second mandat, le Service aux membres apporte une aide technique aux associations suivantes: l'Association des avocats de province, l'Association des avocats de la défense de Montréal, les Associations du Jeune Barreau de Montréal, de Québec, l'Association américaine des juristes, l'Association des avocats et avocates de la pratique privée en droit de la jeunesse, l'Association des avocats et notaires de la fonction publique, la Société de droit international économique, le Centre québécois du droit de l'environnement, Juris-Secours et quelques autres.

Par ailleurs, le service de garde des avocats de la défense bénéficie maintenant de l'informatisation du système de confection des listes de garde et de la mise en fonction du système de renvois d'appels automatiques. Les listes et les changements de garde en sont d'autant plus simplifiés.

Troisièmement, le Service aux membres diffuse les nombreux services offerts aux avocats par la Corporation de service du Barreau du Québec. Le service reçoit régulièrement la visite de quelque 40 avocat(e)s semaine, un nombre de visites sans cesse grandissant d'avocat(e)s bénéficiant d'un ou plusieurs services existants et plus de 2 000 appels téléphoniques en moyenne par mois.

4. Le Service de l'inspection professionnelle

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le système de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité de l'inspection professionnelle. Le service est composé du directeur, de trois secrétaires et de 12 inspecteurs à temps partiel recrutés parmi les avocats et avocates comptant au moins dix années de pratique.

Le service a procédé à l'envoi de près de 2 000 guides d'auto-évaluation à autant de cabinets d'avocats. L'analyse de ces guides a permis au service de formuler un nombre considérable de recommandations, notamment en matière de comptabilité en fidéicommis.

Cette analyse a également permis d'élaborer un programme de visite auprès de 350 confrères et consoeurs exerçant majoritairement en pratique privée.

Le service a également assuré un suivi aux 136 visites d'inspection effectuées au cours de l'année précédente ainsi qu'à la plus grande partie des visites faites au cours du présent exercice.

Le service assure la gestion de 1 535 affidavits déposés auprès du Barreau par des avocats désirant annoncer leurs champs de concentration conformément aux dispositions du Règlement sur la publicité des avocats.

Le service répond quotidiennement à toutes les demandes qui lui sont adressées par des confrères qui téléphonent, écrivent ou se présentent au service afin d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit.

Enfin, le service voit à l'exécution des décisions prises par le Comité de l'inspection professionnelle dont il assure le secrétariat.

5. Le Service de recherche et de législation

Le rôle du Service de recherche et de législation est lié à quatre secteurs d'activités: conseil et assistance, législation et réforme du droit, information juridique et coordination dans la préparation de la Revue du Barreau et du Recueil de documentation professionnelle. L'année 1990-1991 a été celle de la T.P.S., de la réforme du Code civil, de l'amorce d'une réforme du Code criminel et de l'entrée en vigueur d'amendements substantiels à notre loi constitutive, la *Loi sur le Barreau*. En outre, sur le plan interne, le service s'est informatisé par l'acquisition d'une imprimante au laser et de micro-ordinateurs dotés du logiciel Word Perfect.

Conseil et assistance

- Rédaction d'une dizaine d'opinions sur divers aspects de l'application de la *Loi sur le Barreau* et de ses règlements, à la demande de la direction générale, du Comité administratif ou d'autres services du Barreau;
- assistance auprès de la bâtonnière et de la direction générale: préparation de dossiers en vue des prises de position du Barreau, rédaction de commentaires, de projets de lettres et de projets de règlements, présence au Conseil général ainsi qu'au Comité permanent Justice-Barreau tant au niveau fédéral que provincial;
- assistance auprès des autres services du Barreau dans la transmission d'informations juridiques, la préparation d'opinions et de modifications législatives ou réglementaires et l'analyse des impacts de la T.P.S. sur l'administration interne du Barreau;
- présence au sein du Comité organisateur du Congrès, du Comité des résolutions et de divers comités internes tels que ceux sur le calendrier de conservation, la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, les catégories d'avocats et les amendements à la *Loi sur le Barreau* communément appelé «comité du tiroir»;
- surveillance de l'application de l'entente conclue avec la Commission de l'emploi et de l'immigration quant aux conditions relatives à la désignation d'office d'avocats en vertu de la *Loi sur l'immigration* et au paiement de leurs honoraires.

Législation et réforme du droit

- Étude des projets de loi et de règlement fédéraux et provinciaux: examen de la Gazette du Canada et de la Gazette officielle du Québec;
- préparation de nombreux amendements aux règlements du Barreau pour fins d'adoption par le Conseil général;
- plusieurs échanges avec les représentants de l'Office des professions du Québec au sujet d'amendements à la *Loi sur le Barreau* et à ses règlements;
- rédaction de 15 mémoires relatifs à des rapports gouvernementaux, à des projets ou avant-projets de loi;
- autres interventions auprès du législateur provincial ou fédéral sous forme de lettres, commentaires ou télégrammes;
- secrétariat d'une cinquantaine de comités reliés pour la plupart à la législation, incluant les comités ou sous-commissions sur la révision du Code civil qui ont été appelés à travailler en 1990-1991;

- participation à plusieurs commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

Information juridique

- Préparation de la chronique «En vrac» pour le Journal Barreau et d'autres articles d'intérêt général, notamment sur la réforme du Code civil et sur la T.P.S.;
- transmission d'informations juridiques au public et aux membres du Barreau, certaines nécessitant plusieurs heures de recherche;
- diffusion des mémoires préparés par le service ou d'autres documents tels que projets de loi, rapports d'organismes, sondages, données sur la composition du Tableau de l'Ordre, etc.;
- conférences sur des sujets de l'heure comme la publicité des avocats et la réforme du Code civil;
- coordination du Comité d'intervention en cas d'urgences collectives appelé à renseigner les victimes de crises sociales ou de catastrophes écologiques au sujet de leurs recours juridiques.

Recueil et Revue

- Coordination de la mise à jour du Recueil de documentation professionnelle suite au renouvellement de l'entente avec SOQUIJ à cet effet;
- coordination de la publication des cinq numéros de la Revue du Barreau et de la confection, en collaboration avec le Service de gestion de l'information du Barreau, d'un index cumulatif de la Revue couvrant la période 1979-1990.

Parmi les principaux dossiers que nous entrevoyons pour l'année 1991-1992 figurent la poursuite de l'étude du projet de loi sur la réforme du Code civil (P.L. 125), l'examen de la loi d'application de cette réforme, les impacts de la T.V.Q. étendue aux services sur la pratique du droit au Québec à compter de janvier 1992, la réforme du Code criminel de même que celle du droit municipal, l'incorporation des cabinets d'avocats, la pratique interprovinciale et internationale du droit et la situation des paralégaux au Québec.

6. Le Service de la bureautique

Les responsabilités du Service de la bureautique comprennent le développement des systèmes informatisés, la gestion de l'utilisation des équipements informatiques, des équipements de traitement de texte et des équipements de téléphonie.

La dernière année en a été une de transition pour le Service de la bureautique . En effet, avec l'acquisition de l'ordinateur AS400 d'IBM, nous avons dû composer avec un changement majeur de technologie, ce qui nous a amené à ralentir notre développement et à définir de nouvelles orientations au niveau informatique.

Nous avons donc consacré beaucoup d'énergie à mettre sur pied un modèle de données qui, une fois terminé, nous servira de guide lors de la réalisation de nos futurs développements.

Cette année la direction générale a mis sur pied un comité directeur de l'informatique. Ce comité est formé de quatre directeurs de service et est présidé par le directeur général adjoint, Me Jacques Houle. En résumé, son mandat est de conseiller la direction générale sur les besoins exprimés par les services et sur leur priorité.

De plus, dans un souci de maximiser l'utilisation de l'ordinateur central AS400 le comité directeur de l'informatique a décidé de décentraliser progressivement l'utilisation du traitement de texte en équipant de micro-ordinateurs les usagers qui l'utilisent le plus fréquemment.

7. Le Service de la formation permanente

Responsabilités du Service de la formation permanente (SFP):

- les activités de formation proprement dites;
- le programme de formation à l'occasion du Congrès annuel;
- l'admission des avocats des autres pays et provinces du Canada;
- la réforme du Code civil.

Activités de formation

Les activités de formation permanente proprement dites se concrétisent par l'organisation de cours, de séminaires et de colloques.

Du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, 76 activités de formation ont été organisées comparativement à 54 pour l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 40%. Par rapport à l'année 1988-1989 (48 activités), c'est une augmentation de 58%. Quant à la participation aux activités de formation, nous avons heureusement connu une augmentation de 17% (555 inscriptions), i.e. de 3 151 inscriptions à 3 706. Par rapport à l'année 1988-1989 (2 359 inscriptions), il s'agit d'une augmentation de 57%. Compte tenu du ralentissement économique des activités au Québec et au Canada, ces résultats sont satisfaisants. Par ailleurs, alors que l'autofinancement des activités du SFP s'est élevé à 49% en 1989-1990, pour l'année 1990-1991, il s'élève à plus de 80%.

Le cours Taxes sur les produits et services a été de loin le plus populaire puisqu'il a été donné à 16 reprises. Outre ce nouveau cours, et en faisant abstraction des colloques, les nouvelles activités de formation ont été les suivantes: Séminaire sur l'évaluation foncière, Initiation à l'immigration, Loi 146 et aspects internationaux, Sociétés d'avocats, Fonds de pension, nouveau Code de procédure pénale, Séminaire d'intervention efficace en immigration, Représentation à la Chambre de la jeunesse, Recours en faveur des actionnaires minoritaires, Adoption internationale, Indemnisation des victimes d'accidents automobile au Québec. Enfin, le cours sur les fonds de pension dans le cadre du partage du patrimoine a connu un grand succès en intéressant 313 personnes.

En 1990-1991, le Service de la formation permanente a tenu sept colloques dont la plupart à Montréal et Québec: Responsabilité et assurances; Partage du patrimoine familial, (384 participants); Marketing des cabinets d'avocats; Droit criminel; Droit administratif; Droit de l'environnement; Droit commercial.

Le Service de la formation permanente a organisé des activités de formation dans les villes suivantes: Baie-Comeau, Bromont, Hull, Joliette, Jonquière, Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Publications du Service de la formation permanente

Outre la remise des conférences sous forme de polycopiés à l'occasion des colloques, le SFP a également publié les recueils suivants aux Éditions Yvon Blais Inc.:

-Vol.14 Droit municipal (1990)
-Vol.15 Responsabilité et assurance (1990)
-Vol.16 Partage du patrimoine familial (1990)
-Vol.17 Droit criminel (1990)
-Vol.18 Droit administratif (1990)

-Vol.19 Droit de l'environnement (1991)
-Vol.20 Droit commercial (1991)

Programme de formation à l'occasion du Congrès annuel

Un programme de formation d'une durée de 49 heures a été réalisé grâce à la collaboration d'une cinquantaine d'avocats. À cette occasion, pour la première fois dans l'histoire des congrès du Barreau, tous les participants ont pu recevoir dès leur arrivée un volume regroupant presque toutes les conférences prononcées à cette occasion.

Admission des avocats des autres pays et des autres provinces du Canada au Barreau du Québec

Le Service de la formation permanente a reçu 63 requêtes d'avocats étrangers désireux de pratiquer au Québec. Par le biais de son Comité des équivalences, le SFP a reçu en entrevue 33 candidats qui se sont vus prescrire un programme de formation.

Par ailleurs, le sous-comité d'évaluation a organisé une séance d'examens à l'intention de six avocats des autres provinces du Canada qui voulaient ainsi s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Enfin, suite à une demande et à des besoins réellement identifiés, le Comité des équivalences reçoit maintenant des ex-avocats désireux de revenir à la pratique du droit et leur prescrit un programme de cours ou de lectures. Trois ex-avocats sont actuellement dans cette situation.

Réforme du Code civil

Malgré de nouveaux délais dans l'entrée en vigueur de la réforme du Code civil, le SFP continue ses différentes études d'implantation dans les sections locales. Une centaine d'heures ont été consacrées à l'étude de divers scénarios et ces travaux se poursuivent normalement.

Orientations

Pour l'année 1991-1992, le SFP souhaite continuer à mettre sur pied de nouvelles activités de formation afin de couvrir les nouveaux besoins de la profession juridique. Des efforts seront également faits pour encourager les jeunes avocats à se former dans des secteurs de droit où ils pourraient obtenir beaucoup de succès. Enfin, nous continuons toujours nos efforts en vue d'améliorer la qualité des services à l'intention des avocats éloignés des grands centres.

8. Le Service de la formation professionnelle

L'École du Barreau assure la formation professionnelle des candidats à l'exercice de la profession d'avocat. Elle dispense son programme simultanément dans quatre centres: Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa. Au cours de l'année 1990-1991, 830 étudiants se sont inscrits à ce programme. Les cours, échelonnés sur une période de 86 jours d'enseignement, se sont donnés du 24 septembre 1990 au 6 mars 1991.

Le programme a maintenant quatre ans. Il est parvenu à un degré de maturité tel qu'il est maintenant possible de modifier le cadre curriculaire afin d'améliorer le contexte d'apprentissage. Ainsi, nous procéderons à la mise à l'essai d'un programme dont le calendrier scolaire n'est que de trois mois, mais dont la plage horaire aura subi une augmentation de 50%, augmentation entièrement consacrée à l'évaluation formative et à l'évaluation continue. L'énergie qui sera consacrée désormais à l'évaluation et à l'encadrement des étudiants s'inscrit dans un projet de pédagogie de l'excellence.

Quant à la documentation, une nouvelle collection de droit destinée aux étudiants de l'École du Barreau sera lancée dès l'automne 1991. Elle comprend six volumes comme suit:

Volume I:	Procédure et preuve en droit civil et administratif
Volume II:	Droit matrimonial
Volume III:	Droit du travail
Volume IV:	Droit pénal
Volume V:	Civil général
Volume VI:	Textes divers

9. Le Service des communications

Axée sur trois volets, soit l'information, l'éducation et la publicité, la politique de communications du Barreau du Québec privilégie un certain nombre de programmes.

Information

Le Journal Barreau et le magazine Maîtres demeurent les principaux outils de transmission d'information aux membres et au grand public. Si le journal s'attache davantage aux événements en publiant des reportages basés entre autres sur les nombreux colloques, cours, etc., offerts tant par le Barreau que par divers organismes et associations oeuvrant dans le milieu juridique, le magazine, pour sa part, s'efforce de mettre en évidence les personnes qui font le droit. Avec leurs tirages respectifs de 21 000 et 25 000, ces deux publications rejoignent une clientèle intéressée à la justice.

Le Service des communications a réédité quelques-uns des dépliants d'information de sa série destinée au public, notamment, «Le Registre des testaments», «Que faire avec un papier de cour?», «La faillite», «La planification fiscale et successorale».

Éducation

La très populaire série télévisée, «La Cour en Direct», a été maintenue au réseau français de Radio-Canada pour une quatrième année. Les cotes d'écoute d'environ 500 000 téléspectateurs par semaine indiquent que cette série continue à remplir son rôle, soit démystifier l'appareil judiciaire et enseigner au public des notions élémentaires de droit. En outre, un jeu de société intitulé «Soyez juge!», basé sur «La Cour en Direct», a été développé et mis en marché. Afin de tirer un maximum de retombée de ce jeu, un guide pédagogique destiné aux enseignants du niveau secondaire a été élaboré de concert avec l'Association des intervenantes et intervenants en formation personnelle et sociale du Québec, avec la collaboration du ministère de l'Éducation. Celui-ci, d'ailleurs, a accepté d'étudier la mise en place, conjointement avec le Barreau du Québec, d'autres projets de formation du même genre dans des domaines intéressant la justice. Enfin, «La Cour en Direct» a été mise en nomination à l'occasion de l'attribution des prix Gémeaux qui reconnaissent annuellement les meilleures émissions de télévision.

Publicité

La quatrième campagne de publicité institutionnelle du Barreau du Québec a connu un grand succès. Pour la saison 1990-1991, celle-ci a utilisé principalement les panneaux réclames pour diffuser le message du Barreau du Québec, articulé autour de la prévention juridique. Tant en termes de bruit publicitaire que d'atteinte du public, de compréhension du message et d'appréciation, la campagne a produit d'excellents résultats. Pendant la durée de cette campagne qui a également été mise en nomination au concours annuel du Publicité Club de Montréal, le Barreau s'est d'ailleurs maintenu en première place parmi tous les annonceurs ayant utilisé les panneaux réclames.

Un des buts recherchés par la publicité institutionnelle du Barreau est de fournir aux membres une «locomotive» sur laquelle ils pourront greffer leur propre publicité individuelle. Dans cet esprit, le Service des communications a organisé, avec le Service de la formation permanente, un colloque sur la publicité et le marketing des services juridiques, en prévision, notamment, de la déréglementation imminente

dans ce domaine.

Orientation

Le Service des communications a procédé à une étude des publications juridiques présentement offertes non seulement au Québec mais dans les autres provinces canadiennes. La position originale du Barreau du Québec ressort de cette étude: aucune autre corporation professionnelle comparable n'est aussi engagée dans le domaine des publications. Une réévaluation de nos publications, dans le cadre des travaux du Comité sur l'information juridique diffusée aux membres, a été effectuée, tenant compte notamment du rôle de chacune, du public visé, des coûts, des revenus.

Le Service des communications a aussi donné une impulsion nouvelle à ses activités de relations publiques. Une plus grande emphase sera mise sur la visibilité du Barreau par la participation à diverses manifestations publiques.

10. Le Service des finances

Le Service des finances a pour tâche le contrôle budgétaire de tous les fonds du Barreau du Québec. Ce service est aussi responsable de la perception des cotisations, des intérêts des comptes en fidéicommis des membres, ainsi que des frais de scolarité découlant de la formation professionnelle. Rapport: Voir les États financiers.

11. Les Services administratifs

Les Services administratifs assurent la gestion des affaires internes du Barreau. Ils englobent la gestion de l'immeuble, la gestion des ressources humaines (personnel de bureau) et la gestion des ressources matérielles du Barreau.

Ces responsabilités incombent au directeur des Services administratifs.

La gestion de l'immeuble

À titre de gestionnaire de l'immeuble, le directeur des Services administratifs agit et voit à la planification, à la coordination et au contrôle du travail des personnes embauchées pour l'aménagement, la gérance et l'entretien de l'immeuble. En outre, il négocie les offres de location d'espace, assure le suivi des baux et administre le budget en fonction des prévisions budgétaires préalablement autorisées.

La gestion des ressources humaines (personnel de bureau)

Avec la participation des directeurs de service, le directeur des Services administratifs élabore les politiques de gestion, planifie les besoins en ressources humaines, évalue les activités et programmes de gestion, comble les besoins en ressources humaines (personnel de bureau), gère la formation, apprécie le personnel, gère la rémunération et les relations avec le personnel.

La gestion des ressources matérielles du Barreau

Le directeur des Services administratifs fournit aux services les équipements et les espaces requis à l'exercice de leurs fonctions particulières.

La gestion des ressources matérielles regroupe notamment les services de reprographie, d'adressographie et de messagerie en plus de la gestion des biens mobiliers.

12. Publications, rapports et mémoires

Les publications d'ordre général

- Rapport annuel du Barreau du Québec
- La Revue du Barreau
- Le Recueil de documentation professionnelle
- Les versions abrégées du Recueil de documentation professionnelle (versions française et anglaise)
- Le Journal Barreau
- Le magazine Maîtres
- Les dépliants
  - . Cotisation
  - . Connaissez-vous la faillite?
  - . La planification fiscale et successorale
  - . Que faire avec un «papier de cour»?
  - . Le Registre des testaments du Barreau du Québec

Les rapports et mémoires

- Mémoire sur la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires (projet de loi 15), mars 1990
- Mémoire sur l'organisation administrative des municipalités - document de consultation (première tranche), avril 1990
- Mémoire sur la force exécutoire de l'acte authentique, avril 1990
- Propositions d'amendements à la Loi 146, avril 1990
- Commentaires sur le projet de loi 170 concernant l'adoption internationale, mai 1990
- Rapport sur le fonctionnement des tribunaux judiciaires, mai 1990
- Mémoire sur les déchets dangereux (Commission Charbonneau), juin 1990
- Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents (projet de loi 62), août 1990
- Mémoire sur le courtage immobilier, août 1990
- Mémoire sur la Loi 146 - Délai de renonciation, octobre 1990
- Mémoire sur les jeunes contrevenants (P.L. C-58), octobre 1990
- Mémoire sur le Protecteur du citoyen, novembre 1990
- Mémoire sur l'évaluation environnementale (P.L. C-78), décembre 1990
- Mémoire sur le partage des excédents d'actif des régimes de retraite, février 1991
- Mémoire sur la Loi sur les services de santé et les services sociaux (P.L. 120), mars 1991
- Mémoire sur certains aspects de l'administration de la justice en matière criminelle (groupe de travail Guérin), mars 1991

PARTIE IV
COMITÉS ET COMMISSIONS

1. Les comités statutaires
2. Les comités permanents
3. Les comités ad hoc
4. La révision du Code civil

1. Les comités statutaires

1.1 Comité de discipline

a) Membres

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau:

Me Guy Lafrance

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau:

Me Roy C. Amaron
Me Marc Bergeron
Me Michel Bergevin
Me Marc Boisvert
Me Claude Champagne
Me Jean-Guy Clément
Me Bernard Deschênes
Me Marc Doucet
Me Raymond Duquette
Me Marc Gravel
Me Pierre Jasmin
Me Neuville Lacroix
Me Jacques Lamoureux
Me Claude G. Leduc
Me Jean-Guy Ménard
Me René Ouellet
Me Monique Parent
Me Yves C. Raic
Me Charles Turmel

Membres désignés par le Conseil général:

MONTRÉAL

Me Pierre Boyer
Me Robert Boyer
Me André Brunet
Me Michel Caron
Me C.-François Couture
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Wilbrod Claude Décarie
Me Michel Deschamps
Me Sylvain Deslauriers
Me Norma Desmarais
Me Marc DeWever
Me Paul Dingle, c.r.
Me Guy Dufort
Me Bernard Faribault
Me Maurice A. Forget
Me Marie Gaudreau
Me Patrick Henry
Me William Hesler
Me Allan R. Hilton
Me Alban Janin
Me Pierre H. Laforest
Me C. Keenan Lapierre
Me Pierre L. Lapointe
Me Alain Laviolette
Me Madeleine Lemieux
Me Pierre Magnan
Me Richard McConomy
Me Robert Mongeon
Me Bernard Moreau
Me Hugues Nadon
Me Yves Papillon
Me André Paquette
Me Ellen Paré
Me Isabelle Parizeau
M. le bâtonnier Guy Pépin
Me André Perreault
Me Chantal Perreault
Me Claude Provost
Me Louise Provost
Me Hélène Ste-Marie
Me Guy Sarault
Me Pierre Séguin
Me Jean Tremblay
Me Christine Truesdell
Me David H. Wood

QUÉBEC

Me Pierre E. Audet
Me Michel Bernier
Me Reynald Brochu
Me Carol Demers
Me Vincent Fortier
Me Lilianne Gagnon-Duperrey
Me Pierre Gagnon
Me Robert P. Gagnon
Me Gilles Gaumond
Me Jean Gauvin
Me Guy Godreau
Me Line Gosselin-Després
Me Michel Gosselin
Me Micheline Jacob
Me Pierre Lapointe
Me Pierre Lessard
Me Carole Marsot
Me Alain Morand
Me Richard Parent
Me André Plante
Me Charlotte Roberge
Me François Samson
Me Guy Samson
Me Roger Vallières
Me Claude Verge

AUTRES RÉGIONS

Me Roseline Alric
Me André P. Casgrain, c.r.
Me Pierrette Dupont-Rousse
Me Pierre Fauteux
Me Richard Gaudreau
Me Martin Gauthier
Me Robert Gauthier
Me François Hamon
Me Luc Hinse
Me Claude L'Écuyer
Me Micheline Major-Gervais
Me Pierre Mazurette, c.r.
Me Serge Racine
Me André Roy
Me Denis Saulnier
Me Pierre Simard
Me Jacques Sylvestre

b) Nombre de séances

Quatre-vingt-cinq

c) Rapport

Le Comité de discipline a tenu 85 auditions pour un total de 74 jours. Il a siégé dans 60 cas de plaintes provenant de Montréal, dans 25 cas de plaintes provenant de la région de Québec et dans 1 cas de plainte provenant de Baie-Comeau.
Durant l'année 1990-1991, le directeur général a transmis 12 avis de radiation ou avis de révocation de permis à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du Journal Barreau ainsi qu'aux shérifs, registraires, protonotaires et greffiers. Ainsi, 6 avocats ont été radiés pour une période variant entre 2 mois et 7 ans, 1 avocat a été radié de façon permanente, 1 avocat a été radié provisoirement et 4 permis d'exercice ont été révoqués.

1.2 Comité des équivalences

a) Membres

Me Pierre P. Côté, président
Me Alfred Bélisle
Me Charles Belleau
Me Michel Blouin
Me Raymonde Crête
Me Marcel Dubé
Me Denis Ferland
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Yves-Marie Morissette
Me Pierre Chagnon, secrétaire

Membre démissionnaire

Me Lucien Godbout (jusqu'au 18 mars 1991)

b) Nombre de séances

Cinq

c) Rapport

Le comité a comme mandat de faire des recommandations au Comité administratif sur les demandes d'admission au Barreau, à titre de conseiller en loi (article 56 de la *Loi sur le Barreau*), et au Conseil général sur les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation (Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec). Le comité a tenu cinq réunions au cours desquelles il a reçu 33 candidats.

Ce même comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec.

Enfin, il incombe maintenant au Comité des équivalences de conseiller les anciens confrères et consoeurs qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Trois ex-avocats ont été reçus par le comité et se sont vus conseiller soit des cours, soit un programme de lectures dirigées.

1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

a) Membres

L'hon. Jules Allard, président
Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein
M. le bâtonnier André Gauthier
Me François Hamon
M. le bâtonnier Gilles Michaud
M. André Moisan
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
M. le vice-président Jean Pâquet
Me Jean Saint-Onge
Me Jacques Houle, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, le Fonds d'études juridiques doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit. Le comité disposait cette année d'un budget de 80 000 $ pour la poursuite des objectifs prévus par l'article 15 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité consultatif examine les demandes de subvention et fait les recommandations qu'il juge appropriées au Comité administratif qui décide en dernier lieu.

Voici les principales subventions qui ont été accordées durant ce dernier exercice:

- 1 000 $ à l'Association de droit de l'environnement de McGill pour la tenue du colloque: «Comment vivre une ère environnementale» (169.5.2)
- 13 000 $ à l'Institut canadien d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 (169.5.5)
- 7 950 $ à la Fondation du Barreau canadien pour aider à la publication de la revue (169.5.6)
- 500 $ à l'Association des greffiers de cours municipales du Québec pour leur Congrès 1990 (169.5.7)
- 500 $ pour la Revue juridique des étudiants de l'Université Laval (169.5.8)
- 6 000 $ pour six bourses de 1 000 $ chacune

au Service de la formation professionnelle du Barreau (169.5.9)

- 5 000 $ à l'Université d'Ottawa pour leur colloque: «Les contrats internationaux de distribution» (169.5.11)
- 5 000 $ au Comité organisateur du Congrès annuel de l'Association canadienne des juges des cours provinciales 1990 à Québec (119.2)
- 10 625 $ pour aider à la tenue du 13e Prix annuel de la francophonie (80)
- 5 000 $ à l'organisme Jonction pour Elle Inc. pour aider à la réalisation d'un vidéo sur la violence conjugale (147.6)
- 3 750 $ pour aider à la réalisation du Guide universitaire du droit 1991 (202.2)
- 3 500 $ à la Société Elizabeth Fry afin de l'aider à réaliser un projet de recherche spécifique (268.6.1)
- 5 000 $ à la Conférence des juristes de l'État pour aider à la tenue de leur 10e Conférence annuelle (268.6.2)
- 1 000 $ à la Société québécoise de droit international pour aider à la tenue du Concours de procès simulé Charles Rousseau (268.6.5)
- 1 000 $ à la Clinique canadienne sur l'enseignement du droit pour aider à la tenue de sa 12e clinique (268.6.7)
- 2 000 $ à l'Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal (YWCA) pour la réalisation d'un projet spécifique (268.6.7)
- 3 000 $ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pour aider à la tenue des Journées Maximilien Caron: «Apport des femmes dans la discipline juridique» (268.6.8)
- 1 000 $ à la Faculté de droit de l'Université McGill pour aider à la tenue de la 13e édition du Tribunal-École Pierre-Basile Mignault (268.6.10)
- 250 $ à l'Association des étudiants en droit de l'Université McGill pour aider au Festival de droit 1991 par le biais de la Corporation de service (268.6.11)
- 5 000 $ au Conseil canadien de la documentation juridique (268.6.14)
- 2 300 $ à cinq étudiants de l'École du Barreau de Montréal pour leur permettre de représenter le Québec à un concours international visant l'étude et la réflexion en droit humanitaire international (268.6.17)

1.4 Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat

a) Membres

Délégués du Barreau

Me Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec
Me Jean Pâquet, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau
Me Richard Bastien
Me Claude Beaudoin
Me Pierre Chagnon

Autres membres

Mme la doyenne Hélène Dumont, Université de Montréal, présidente
M. le doyen André Côté, Université Laval
M. le doyen Raymond Landry, Université d'Ottawa
M. le doyen Yves-Marie Morissette, Université McGill
M. le doyen Normand Ratti, Université de Sherbrooke

Me André Riendeau, directeur du Département des sciences juridiques,
Université du Québec à Montréal
Mme Ginette Gobeil, représentante des étudiants à la formation
professionnelle
Mme Joelle Montmigny, représentante des étudiants au baccalauréat
Me Julien Mackay, Chambre des notaires, membre à titre consultatif
Me Marie-Esther Gaudreault, représentante de l'Office des professions
du Québec, membre invité
Me Pierre Mackay, président de l'Association des professeurs de droit
du Québec, membre invité

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

C'est en vertu du Code des professions qu'un règlement a été adopté établissant le Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat. Son mandat est de donner son avis, principalement quant aux contenus des programmes, aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Comité conjoint des programmes du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités et au représentant institutionnel de chaque université.

Somme toute, le comité encourage la concertation entre tous les intéressés à la formation globale de l'avocat. Lors de cette séance, les questions abordées ont été principalement les améliorations apportées et à venir au programme de formation professionnelle et l'évolution du dossier concernant le nouveau Code civil.

1.5 Comité de la formation professionnelle

a) Membres

Me Richard Bastien, président
Me Jean-Claude Joyal, vice-président
Me Claude Beaudoin
Me Marie-France Bich
Me Sylviane Borenstein
Me Jean Gauthier
Me Jean H. Lemire
Me Josée Moreau
Me René Turcotte

b) Nombre de séances

Vingt-trois (incluant deux sessions d'étude intensives de deux jours)

c) Rapport

Le Comité de la formation professionnelle gère l'École du Barreau. À ce titre, il a compétence sur la formation professionnelle des futurs avocats. Il est responsable des activités de formation professionnelle, de l'évaluation et du stage.

Environ 250 confrères et consoeurs auront été embauchés cette année pour dispenser l'enseignement à travers les quatre centres de formation professionnelle. Cet enseignement couvre six secteurs d'activités, dont sont responsables:

- Me Bernard Allaire
- Me Monique Fortier
- Me Danielle Gauthier
- Me Suzanne Guillet
- Me Claude Joyal
- Me Jocelyne Tremblay

Ces responsables d'objectifs font partie du sous-comité du programme, lequel étudie plus spécifiquement les questions pédagogiques. Cette année, le Comité de la formation professionnelle et le sous-comité du programme ont travaillé à la réalisation d'un projet pilote qui, tout en maintenant le contenu des objectifs de formation, permettra la mise à l'essai d'une nouvelle structure d'encadrement. Si l'évaluation de ce projet s'avère positive, il sera mis en application à titre de programme régulier dès l'année académique 1992-1993.

1.6 Comité de l'inspection professionnelle

a) Formation

C.G. 1977-017 (01-04-77)
C.A. 1980-105 (26-06-80)
C.A. 1981-307 (09-01-81)

b) Membres

Me Raymond Clair, président
Me Pierre A. Fournier
Me Denis Gingras
Me Elizabeth Greene
Me Robert Monette
Me Bernard Vachon
Me William Dufort, secrétaire

c) Nombre de séances

Seize

d) Rapport

Le comité dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession d'avocat a procédé à l'élaboration de nouvelles procédures qui lui ont permis de maximiser l'efficacité de ses interventions.

L'adoption des nouvelles formules du «Guide d'auto-évaluation» et du «Rapport de l'inspecteur après une visite» a permis au comité de réaliser deux des objectifs qu'il s'était fixés. D'une part, le Guide d'auto-évaluation s'est avéré être un outil fiable pour mesurer le degré d'efficacité du fonctionnement d'un cabinet et d'autre part, la nouvelle formule du Rapport de l'inspecteur après une visite permet au Service de l'inspection professionnelle d'assurer un suivi plus nuancé auprès des avocats concernés ayant fait l'objet d'une visite d'inspection.

Le comité a soumis au Conseil général un nouveau règlement portant sur les normes de tenue de bureau des avocats. Il a également proposé des modifications substantielles au Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats ainsi qu'au Règlement sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle des avocats. Des amendements de concordance au Règlement sur le Fonds des études juridiques du Barreau du Québec ainsi qu'au Règlement sur les stages de perfectionnement du Barreau du Québec ont également été proposés. Ces projets d'amendements ainsi qu'un bilan de ces activités et un plan d'action à moyen terme ont été déposés au Conseil général du 25 janvier 1991 pour étude et adoption.

Le comité a terminé trois dossiers d'enquêtes spéciales par des recommandations qui furent acheminées au Comité administratif pour décision finale.

Le comité a également mis sur pied un comité conjoint avec l'Ordre des comptables agréés du Québec dans le but de proposer aux avocats un système comptable à la fois facile d'usage et peu coûteux tout en étant parfaitement conforme aux exigences de la réglementation du Barreau.

Le comité a également recruté 15 nouveaux inspecteurs qui entreront en fonction au cours du mois d'avril 1991 après avoir suivi une session

intensive de formation.

1.7 Comité des requêtes

a) Formation

C.G. 21/06/90

b) Membres

M. le bâtonnier Michel Jolin
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Marcel Bélanger, c.r.
Me Rolland Boudreau, c.r.
Me Jean Brisset des Nos
Me Virgile Buffoni
Me Isabelle Parizeau
Me Guy Saulnier
Me Jacques Sylvestre
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Au cours du présent exercice, le Comité des requêtes a été saisi de 11 requêtes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite. Ce comité a également entendu 10 requêtes en réinscription au Tableau de l'Ordre présentées en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau.*

Par ailleurs, 5 requêtes après libération de faillite ont été entendues par ce comité de même que 4 requêtes après radiation faites en vertu des articles 72, 73 ou 121 de la *Loi sur le Barreau.*

1.8 Comité de vérification

a) Membres

Me Jean Brisset des Nos, président
Me Charles Bertrand
Me Lina Bond
Me Claude Champagne
Me Jean Côté
Me Paul Legendre
Me Serge Létourneau
Me André Renaud
Me Ivan St-Julien
Me Patrick Théroux
Me Jacques Trudel
Me René Turcotte
Me Claude Beaudoin, secrétaire

b) Nombre de séances

Six

c) Rapport

Le Comité de vérification est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau* et est particulièrement chargé d'examiner les dossiers des candidats à la formation professionnelle, à l'examen et à l'admission pour se prononcer sur leur admissibilité.

Au cours de l'année écoulée, le comité a tenu des enquêtes spéciales sur 27 cas qui avaient été soumis à son attention.

Lors des séances, le comité entend les candidats qui ont été convoqués ainsi que les témoins. Les dépositions sont prises en sténographie.

2. Les comités permanents

2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise

a) Formation

C.G. 23/03/84

b) Membres

Me Jean E. Clerk, président
Me Michèle Bolduc
Me Pierre Séguin
Me Denis Lemieux
Me Réjean Lavoie
Me Richard Proulx
Me Raynald Bordeleau
Me Jean-Guy Leduc
Me Luc Plamondon
Me Marie-France Courville
Me Pierre Loiselle
Me Annie Côté
Me Pierre Bilodeau
Me Pierre Laforest
Me Jean Allaire
Me Gilles Legault
Me Bertrand Roy
Me Richard Boivin
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances

Une (tous les membres)

Quatre (Comité restreint chargé d'étudier des sujets précis)

d) Rapport

Avec la collaboration d'un avocat-conseil, les membres ont obtenu des précisions concernant la notion d'exclusivité contenue au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, fruit des réunions du sous-comité chargé d'étudier la question.

Ce groupe restreint de membres s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les possibilités de modifier la couverture d'assurance responsabilité professionnelle pour les avocats de l'entreprise.

2.2 Comité des avocats de la pratique privée

a) Formation

C.G. 03/06/77

b) Membres

Me Raymond Lavoie, président, Québec
Me Richard Barbeau, Montréal
Me Pierre Belzile, Abitibi-Témiscamingue
Me Gaétan Desnoyers, Richelieu
Me Jean Desjardins, Bas St-Laurent - Gaspésie
Me Paul Charlebois, Hull
Me Réal Gauthier, Côte-Nord
Me Jean-François Lacoursière, Trois-Rivières
Me Daniel Lavallée, Bedford
Me Anne Lessard, Longueuil
Me Gilles G. Ouellet, Arthabaska
Me Richard Poitras, Saguenay-Lac St-Jean
Me Arthur Blais, Laurentides
Me Daniel Tremblay, Côte-Nord
Me Rolland Veilleux, Saint-François
Me Robert Primeau, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois (comité plénier)

Six (comité exécutif)

d) Rapport

Le comité a enfin été en mesure de recommander l'acceptation d'un nouveau tarif d'aide juridique après une période de négociations difficiles. Il a également accepté de collaborer avec le ministère de la Justice et le Conseil du trésor à une étude

corporative du profil de pratique des avocats de pratique privée qui acceptent les mandats d'aide juridique et ceux qui sont permanents à l'Aide juridique.

2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice-Québec/Barreau du Québec)

a) Membres: représentants du Barreau

Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Jean Pâquet
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés. Me Nicole Breton, du cabinet du sous-ministre, en assume le secrétariat. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et dans le domaine de l'administration de la justice.

Cette année, la rencontre a porté principalement sur la réforme du Code civil et le Sommet de la justice qui doit se tenir au début de 1992. Une autre séance est prévue pour avril 1991.

2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice-Ottawa/Barreau du Québec)

a) Membres

Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein
Me Jean Pâquet
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Ces réunions, présidées par la sous-ministre associée, Me Anne-Marie Trahan, c.r., ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités législatives du ministère fédéral de la Justice et d'accroître le processus de consultation entre les deux organismes.

Au cours de la réunion d'octobre 1990, il a été notamment question des modifications à la partie générale du Code criminel, d'éventuelles modifications à la *Loi sur le divorce*, du droit civil en anglais, de la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers et d'un projet visant l'établissement de règles concernant la fixation des pensions alimentaires pour enfants. Une prochaine réunion est prévue pour avril 1991.

2.5 Comité consultatif de la formation permanente

a) Formation

C.G. 12/06/87

b) Membres

Me Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec
Me Claude-Henri Gendreau, président
Me Louise Bélanger
Me Pierre-Yves Bourdeau
Me Pierre Chagnon
Me Karl Delwaide
Me Aldé Frenette
Me Pierre Gauthier
Me Claude Leblond
Me Luc Legault

Me Michèle Léger
Me Jacques Lemay
Me Paul Martel
Me Jean-Pierre Senécal
L'hon. Michael Sheehan
Me Gilles Bachand, secrétaire

Membre démissionnaire

Me Michel Marchand (jusqu'au 21 septembre 1990)

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à l'organisation de colloques. Le comité a aussi comme mandat la structuration des activités de formation relatives à la réforme du Code civil. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation professionnelle à l'occasion du Congrès annuel du Barreau.

2.6 Comité de déontologie

a) Membres

Me Richard Gaudreau, président
Me Michel Bergevin
Me Jean-Marie Blais
Me Robert Brunet, c.r.
Me J. Olier Caron
Me Roch A. Fournier
Me Michael Hickson, c.r.
Me Vincent O'Donnell, c.r.
Me Anne Turgeon
Me Pierre Bernard, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Au cours de l'année, le comité a répondu à quelques demandes d'opinions sur des questions spécifiques et a surtout entrepris l'étude en profondeur de certains problèmes d'éthique qui se posent en matière d'honoraires professionnels.

Ce travail qui avait été amorcé antérieurement se poursuivra au cours de l'année dans le cadre du mandat qui a été confié au Comité de déontologie de revoir le règlement XIV au sujet des honoraires extrajudiciaires.

La réflexion que le comité entend continuer au cours de l'année visera à donner au Comité administratif du Barreau l'éclairage le plus complet sur l'opportunité de conserver, modifier ou ajouter aux dispositions actuellement en vigueur en matière d'honoraires extrajudiciaires. Ce règlement dans sa forme actuelle ne traite en effet que des honoraires au pourcentage en matière de perception. Vu l'ampleur de la réflexion, le comité a déjà sollicité l'opinion des avocats sur les problèmes qu'ils rencontrent en matière de fixation des honoraires.

2.7 Comité des finances

a) Membres

Me Jean Pâquet, président et vice-président du Barreau du Québec
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me J. Arclen Blakely, Montréal
Me Noé Leclerc, Longueuil
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances

b) Nombre de séances

Neuf

c) Rapport

Le rôle du Comité des finances consiste à coordonner la préparation du budget et à en évaluer les résultats. Le comité a présenté ses recommandations au Comité administratif le 6 mars 1991. Ces recommandations ont été entérinées par le Conseil général, à Québec, le 27 mars 1991 (voir les états financiers).

2.8 Comité du Fonds d'indemnisation

a) Membres

Me Paul Dionne, président
Me André Champagne
Me Christiane Coulombe
Me Michel Ferland
Me Claude Pouliot
Me Pierre Daignault
Me Nicole Laflamme
Me Raymond Lavoie
Me Louis-Hélène Sénécal
Me Christian Gauvin, secrétaire

b) Nombre de séances

Sept

c) Rapport

Trente-quatre nouvelles réclamations au Fonds d'indemnisation ont été déposées au Greffe du Fonds d'indemnisation pour un montant total de 244 660,23 $. Quatorze avocats sont concernés par cesdites réclamations.

Au cours de la période, le Comité du Fonds d'indemnisation a présenté au Comité administratif du Barreau 37 rapports de recommandation. De ce nombre, 22 ont fait l'objet d'une recommandation de paiement impliquant une somme totale de 171 659,40 $. Par ailleurs, 15 rapports concluaient à une recommandation de rejet représentant un montant total de 280 909,62 $.

À la fin du présent exercice, 11 réclamations totalisant 99 521,00 $ sont à l'enquête et à l'étude du Comité du Fonds d'indemnisation.

2.9 Comité interprofessionnel sur la médiation

a) Formation

C.A. 27/04/89

b) Membres

Me Louise Bastien, présidente
Mme Lisette Boyer
Mme Pierrette Brisson-Amyot
M. Gérald Côté
Mme Françoise Lafortune
Me Richard McConomy
Mme Nancy Paquette

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Au cours de l'année, les membres du comité ont poursuivi leurs travaux en ayant toujours comme objectif le développement de la médiation au Québec. Plus précisément, l'emphase a été mise sur l'implantation des services de médiation à travers la province.

2.10 Comité d'intervention en cas d'urgences collectives

a) Formation

C.A. 15/08/89

b) Membres

Me Claude Masse, président
Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein
Me Jacques Frémont
Me Yves Lauzon
M. le bâtonnier Serge Ménard
Me Jean Simard
L'hon. Claude Tellier (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des services temporaires de consultations juridiques en cas d'urgences collectives ou de catastrophes écologiques. L'intervention du comité se limite à informer la population de ses recours et des moyens qu'elle doit prendre pour protéger ses droits en attendant que la communauté juridique locale puisse prendre la relève.

Le comité est intervenu à l'occasion de l'incendie de pneus à Saint-Amable en mai 1990. Des membres du comité ont rencontré des citoyens de cette région pour les informer de leurs recours.

Le comité est aussi intervenu à l'occasion de la crise amérindienne à Châteauguay en août 1990.

2.11 Comité organisateur du Congrès 1990

a) Membres

Me Guy Wells, président
M. le bâtonnier André Gauthier, bâtonnier du Québec
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances du Barreau du Québec
M. Léon Bédard, directeur du Service des communications du Barreau du Québec
Me Eric Brisson, Chicoutimi
Me Pierre Chagnon, directeur du Service de la formation permanente du Barreau du Québec
Me Marie-Michèle Daigneault, avocate au Service de recherche et de législation du Barreau du Québec
M. Bernard Downs, directeur des Services administratifs du Barreau du Québec
Me Gratien Duchesne, Alma
Me Jean-Baptiste Gauthier, Jonquière
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Denis Jacques, Québec
Me Pierre Lortie, Roberval
Me Robert Primeau, directeur du Service aux membres du Barreau du Québec
Me Louise Rivard, Montréal
Me Jean-Patrick Sullivan, La Malbaie
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec
Mme Gracieuse Bujold, secrétaire

b) Nombre de séances

Quatorze

c) Rapport

Le défi était de taille pour le Comité organisateur du Congrès 1990: offrir aux congressistes un programme de formation professionnelle de près de 50 heures, des activités sociales et touristiques dans un site enchanteur comme celui de Charlevoix et ce, en réalisant un surplus budgétaire. Le comité a su relevé ce défi et cet événement a été un franc succès.

2.12 Comité permanent en droit criminel

a) Formation

C.A. 09/11/89

b) Membres

Me Jean-Claude Hébert, président
Me Mario Bilodeau
Me Myriam Bordeleau (jusqu'au 8 février 1991)
Me Lise Côté
Me Guy Cournoyer
L'hon. François Doyon (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me François Handfield
Me Claude Leblond
Me Georges Letendre
Me Richard Masson
Me Alain Morand (jusqu'au 24 janvier 1991)
Me Ellen Paré
Me Claude Provost
Me Carol St-Cyr
Me Jacques Trudel (jusqu'au 24 janvier 1991)
Me René Turcotte (jusqu'au 24 janvier 1991)
Me Louise Viau
Me Thomas P. Walsh
Me Marie-Michèle Daigneault, remplacée par Me Josée-Anne Simard, secrétaire

c) Nombre de séances

Onze

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir de façon ponctuelle à l'égard de la législation pénale. Il a transmis au ministère de la Justice fédéral un mémoire sur le projet de loi C-58 modifiant la *Loi sur les jeunes contrevenants* en octobre 1990. Par ailleurs, suite au dépôt par le ministère d'un document de consultation sur la détermination de la peine, les services correctionnels et la liberté sous condition, il a produit un mémoire conjoint avec le Comité sur la libération conditionnelle en février 1991. Il a poursuivi ses travaux à l'égard du projet de loi C-80 sur le contrôle des armes à feu et d'une nouvelle codification de la partie générale du Code criminel.

Le comité a aussi pour fonction de réaliser des projets à longue échéance telle l'analyse des rapports de la Commission de réforme du droit du Canada, etc.

2.13 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal

a) Formation

C.A. 03/07/85

b) Membres

Me Estelle Tremblay, présidente
Me François Folot
Me Errol Payne
Me Daniel Longtin
Me Patrick de Niverville
Me Geneviève Pichet, secrétaire (depuis le 15 février 1991)

c) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Le comité poursuit son mandat de coordonner la protection des champs de pratique des avocats. Il achemine les plaintes reçues au district judiciaire concerné. Le comité a appuyé plusieurs démarches visant à porter plainte contre des notaires et autres contrevenants. Quelques cas types ont été pris en charge par le Barreau du Québec.

2.14 Comité des résolutions

a) Formation

C.A. 17/04/90

b) Membres

M. le bâtonnier J. Arclen Blakely, c.r.
Me Sylviane Borenstein, bâtonnière élue

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Andrée Giguère, présidente du Jeune Barreau de Québec
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Michel Paquette, président de la Conférence des avocats et notaires de la Fonction publique
Me André Renaud, président de l'Association des avocats de province
Me Jean St-Onge, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Suzanne Vadboncoeur, directeur du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a pour mandat de statuer sur la recevabilité des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle des membres. Il s'est réuni après chacune des demi-journées consacrées aux cours et aux ateliers dispensés dans le cadre du Congrès 1990 pour attendre les résolutions qui ne sont jamais venues. Une seule avait été acheminée au siège social du Barreau avant le congrès mais elle a été retirée.

2.15 Comité sur la Revue du Barreau

a) Membres

Me Claude Champagne, président
Me Jean-Denis Archambault
Me Jean-Guy Bergeron (jusqu'au 22 août 1990)
Me Raymonde Crête
Me Michel Deschamps
Me Jean-Claude Hébert
Me Gilles Pépin
Me Micheline Plante
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Cinq

c) Rapport

Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon Blais Inc., le comité a coordonné la publication d'au-delà d'une quarantaine d'articles et de chroniques au cours de l'année, sur une possibilité d'environ 125 textes soumis. Dans le dernier numéro de 1990 (celui de novembre-décembre) figurent la liste des disparus au cours de l'année de même que la liste des thèses de maîtrise et de doctorat, acceptées en 1989-1990, pour chacune des universités du Québec offrant des diplômes de deuxième et de troisième cycles en droit, incluant l'Université d'Ottawa.

Le Comité de la Revue a également reçu une importante subvention du Fonds d'études juridiques aux fins de coordonner la confection d'un index cumulatif de la Revue du Barreau pour la période 1979-1990. Cet index, qui marque également le 50e anniversaire de la Revue, sera lancé dans le cadre du Congrès annuel du Barreau en juin 1991.

2.16 Comité tripartite (Magistrature-Justice-Barreau)

a) Membres: représentants du Barreau

M. le bâtonnier Jacques Viau, c.r., président
Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein
M. le bâtonnier André Gauthier
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M. le bâtonnier Michel Jolin
Me Jean Pâquet

Me Pierre De Grandpré, c.r.
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Aucune

c) Rapport

Ce comité permanent regroupe les juges en chef et juges en chef associés de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec de même que le sous-ministre de la Justice, les sous-ministres associés et certaines personnes-ressources du ministère. Son mandat est principalement d'étudier les projets d'amendements au Code de procédure civile et certains avant-projets de loi pouvant avoir une incidence sur la procédure ou l'administration de la justice.

Les projets déposés cette année n'ont pas justifié le déplacement des 20 personnes qui composent ce comité; ils ont toutefois fait l'objet d'autres types de consultation. Il est à prévoir cependant que le Comité tripartite sera saisi des importantes modifications au Code de procédure civile que nécessitera la réforme du Code civil.

3. Les comités ad hoc

3.1 Comité sur l'accès à l'information

a) Formation

C.A. 19/07/90

b) Membres

Me William J. Atkinson
Me Omer Boudreau
Me Daniel Chénard
Me Raymond Doray
Me Paul R. Granda
Me Pierre Trudel
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a été formé pour étudier le projet de loi 62 visant à modifier la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Un mémoire a été expédié en août 1990 à la Commission de la culture. Une rencontre a eu lieu avec le chef de cabinet de la ministre des Communications en août 1990.

3.2 Comité sur l'adoption internationale

a) Formation

C.A. 12/04/89

b) Membres

L'hon. Claude C. Boulanger (jusqu'à son accession à la magistrature)
L'hon. Paule Gaumond (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me Marie Mc Carron
Me Estelle Tremblay
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a analysé le projet de loi 70 qui visait à modifier les règles relatives à l'adoption internationale. Un mémoire en a émané et a été transmis au ministère responsable.

3.3 Comité sur l'avenir des jeunes avocats

a) Formation

C.A. 24/11/86

b) Membres

Mme la bâtonnière Lise Gaboury, présidente
M. le bâtonnier Martin Bureau
Me Chantal Corriveau
Me Gaétan Desnoyers
Me Andrée Giguère
Me Daniel Grégoire
Me Bertrand Lamothe
Me Kimberley Legault
Me Louise Rivard
Me John Georges Wurtele
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

À cause du manque de débouchés et de la saturation des pratiques habituelles que sont devenus le droit civil, le droit matrimonial et le droit criminel, jumelés à l'augmentation du nombre d'avocates et d'avocats, le Comité sur l'avenir des jeunes avocats a donc dirigé ses efforts vers la découverte de nouveaux débouchés et particulièrement, ceux des tribunaux administratifs.

Afin de réaliser ses objectifs, le comité a travaillé par sous-comités. Ainsi, des développements ont

eu lieu eu égard à certains tribunaux administratifs, dont le BREF, l'Immigration, la C.A.L.P., la C.A.S., la Régie du logement. En contrepartie d'engagement de la part de ces tribunaux administratifs, le Comité sur l'avenir des jeunes avocats s'est engagé à donner une formation adéquate et spécifique à cesdits tribunaux. Un cours d'initiation au BREF à l'intention des jeunes avocats a déjà eu lieu à Montréal et à Québec; nous sommes à préparer le deuxième volet de ce cours. La formation pour les autres tribunaux est en voie de réalisation.

3.4 Comité sur les conflits d'intérêts

a) Formation

C.A. 06/03/91

b) Membres

Me Gérald R. Tremblay, président
Me Jean Bélanger
Me Jean Bellehumeur
Me François C. Couture
Me Réal A. Forest
Me Simon V. Potter
Me Robert M. Skelly
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Suite à l'arrêt *Martin* de la Cour suprême, le Barreau du Québec, à l'instar des barreaux du reste du Canada, analyse ses règles déontologiques au sujet des conflits d'intérêts. Ce comité veillera à déterminer des règles propres à enrayer autant que possible ces situations.

3.5 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie

a) Formation

C.A. 05/08/88

b) Membres

M. le bâtonnier J. Arclen Blakely, c.r., président
Me Yvon Martineau
Me Paul A.R. Townsend, c.r.
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le comité a rédigé un projet de règlement et des projets de modifications législatives propices à permettre et à contrôler l'exercice de la profession en société par actions. Ces projets ont été adoptés par le Conseil général et transmis à l'Office des professions.

Comme le ministère québécois des Finances est toujours réticent, il est difficile de prévoir une date de dénouement de ce dossier.

3.6 Comité sur le courtage immobilier

a) Formation

C.A. 16/08/90

b) Membres

Me Robert P. Godin, président
Me Pierre Cimon
Me Micheline Audette Filion
Me Henri Richard
Me Claude St-Laurent
Me Georges Taschereau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Six

c) Rapport

Ce comité fut créé afin de commenter le document de consultation déposé à l'Assemblée nationale le 21 juin 1990 par la ministre déléguée aux Finances, Madame Louise Robic, et intitulé "Le courtage immobilier". Le comité présenta son mémoire devant les membres de la Commission du budget de l'administration de l'Assemblée nationale le 2 octobre 1990. Il reprendra ses travaux lors du dépôt d'une législation en cette matière.

3.7 Comité ad hoc en droit criminel

a) Formation

C.A. 24/01/91

b) Membres

Me Louise Viau, présidente
Me Christian Desrosiers
Me Paul R. Granda
Me Thomas P. Walsh
Me Josée-Anne Simard, secrétaire
Me François Handfield, personne-ressource

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a été mandaté pour formuler des commentaires à l'égard des travaux d'un groupe de travail présidé par le juge Guy Guérin dont le mandat confié par les ministères de la Justice et de la Sécurité publique du Québec portait sur les relations entre les forces policières, la Couronne et les médias, le recours aux témoins délateurs dans la poursuite de certains crimes et le rôle des divers intervenants dans le processus de négociation et de dépôt des plaidoyers de culpabilité à des infractions réduites et les impacts de ce processus sur la transparence du système judiciaire.

Le mémoire a été transmis au groupe de travail Guérin en mars 1991.

3.8 Comité sur le droit et la biotechnologie

a) Formation

C.A. 13/07/89

b) Membres

L'hon. Claude Tellier, j.c.s., président (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me Édith Deleury
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Monique Ouellette
Mme Jeannine Tellier-Cormier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Né d'une résolution adoptée dans le cadre de l'atelier du Congrès du Barreau 1989 parrainé par la Commission de réforme du droit du Canada, ce comité, d'abord axé sur la situation juridique du foetus, a vu son mandat élargi: il doit non seulement effectuer la mise à jour du rapport du Comité du Barreau sur les nouvelles techniques de reproduction publié en 1988 mais également proposer des solutions législatives sur les questions éthiques, juridiques et biotechnologiques qui entourent les origines de la vie, la conception de l'être humain, son développement et sa fin.

La présence de dispositions importantes, au projet de loi 125 sur la réforme du Code civil, au sujet du consentement aux soins, des nouvelles techniques de reproduction et du contrat de mère porteuse, a

fait en sorte que le comité s'est fusionné avec la sous-commission sur le droit des personnes pour l'étude de ces dispositions.

3.9 Comité sur les droits économiques des conjoints

a) Formation

C.A. 12/09/85 - 3e mandat: juillet 1988

b) Membres

Me Jean-Pierre Senécal, président
L'hon. Claude C. Boulanger (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me Mireille Deschênes
Me Louise Des Trois-Maisons
Me Miriam Grassby
Me Luc Plamondon
Me Pierrette Rayle
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Sept

c) Rapport

Au cours de l'exercice 1990-1991, le comité a fait part au gouvernement, par voie de conférence de presse, des amendements qu'il désirait voir apporter à la Loi 146 sur le patrimoine familial, tout en maintenant son appui aux principes et à la philosophie générale de cette loi. Ses membres rencontrèrent la ministre déléguée à la Condition féminine, l'hon. Violette Trépanier, puis des représentants du ministère de la Justice, après quoi fut présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 47 qui venait corriger les principaux irritants de la Loi 146. Le comité fut mis à contribution de façon importante dans la bonification de ce projet de loi dont l'adoption remonte au 22 juin 1990.

Le comité a été également appelé à étudier et à commenter le projet de règlement sur les régimes complémentaires de retraite.

Enfin, le 30 octobre 1990, il présentait à la Commission des institutions un mémoire demandant au gouvernement de ne pas prolonger au-delà du 31 décembre 1990 la période pendant laquelle les conjoints pouvaient s'exclure de l'application de la Loi 146.

3.10 Comité sur le droit du travail

a) Formation

C.A. 02/03/89

b) Membres

Me Pierre Verge, c.r., président
Me Pierre L. Baribeau
Me Jean Beauvais
Me Jean-François Lemay
Me Gaston Nadeau
Me Daniel Rochefort
Me André Sasseville
Me France Thibault
Me Gilles Touchette
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Aucune

d) Rapport

Ce comité a pour mandat d'analyser la législation dans le domaine du droit du travail et de formuler des recommandations au législateur à ce sujet. Des commentaires ont été formulés au ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec au sujet du projet de loi 97 sur les normes minimales de travail sanctionné en décembre 1990.

3.11 Comité sur l'examen du Mérite du Barreau

a) Formation

C.A. 20/01/90

b) Membres

L'hon. Jean-Louis Baudouin
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Pierre Gauthier
L'hon. Louis LeBel
Me Jacques Lemay
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a pour fonction de recommander au Comité administratif du Barreau du Québec les noms de récipiendaires du Mérite du Barreau qui se veut la reconnaissance de l'apport particulier d'un membre de la communauté juridique à l'avancement de la profession ou dans les activités du Barreau. Un Mérite est aussi attribué à une personne qui n'est pas membre de la communauté juridique en reconnaissance de son engagement social ou d'une contribution à l'avancement du droit et de la justice.

3.12 Comité sur le fonctionnement des tribunaux

a) Formation

C.A. 12/11/87

b) Membres

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., président
Me Michael Cain, c.r.
Me Robert Décary, c.r. (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me H. Patrick Glenn
Me Yves Ouellette
Me François Pelletier
Me Chantal Sauriol
Me Suzanne Vadboncoeur
Me Pierre Verge, c.r.
Me Harvey W. Yarosky
Me Isabelle Cantin, secrétaire

c) Nombre de séances

Aucune

d) Rapport

Ce comité avait pour mandat d'examiner le fonctionnement des tribunaux du Québec à la lumière, notamment, du Rapport Zuber sur le fonctionnement des tribunaux de l'Ontario et des autres rapports qui ont déjà été soumis au Barreau à ce sujet. L'ampleur du sujet était telle qu'après réflexion et discussions, les membres du comité ont décidé de se limiter au processus de l'appel intermédiaire. Le président a transmis le rapport du comité de même que les deux volumes d'annexes à la bâtonnière du Québec le 30 mai 1990.

3.13 Comité sur la gestion des déchets dangereux

a) Formation

C.A. 01/11/89

b) Membres

Me Michel Bélanger, président
Me Yves Corriveau
Me Joël Mercier
Me Pierre F. Mercure
Me André Prévost
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Ce comité avait pour tâche de soulever les problèmes juridiques associés à la gestion des déchets dangereux et de proposer des solutions dans une perspective de protection de l'environnement et de développement économique durable. En particulier, la question de la responsabilité civile et celle des recours des citoyens ont été analysées dans un mémoire que le comité a présenté en juin 1990 à la Commission Charbonneau chargée d'étudier toutes les questions reliées aux déchets dangereux.

Plusieurs recommandations du Barreau ont été retenues par la Commission, laquelle a produit son rapport en septembre 1990.

3.14 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau

a) Formation

C.A. 11/01/90

b) Membres

Me Noé Leclerc, président
Me François Casgrain
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me François Lajoie
Me Alain Létourneau
M. le vice-président Jean Pâquet
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances

Neuf

d) Rapport

Rédaction des commentaires sur le document de travail préparé par Soquij en octobre 1990; préparation du volet consacré à la documentation et à la recherche juridique dans le Sondage 1991; rencontres de différents intervenants impliqués dans la diffusion de l'information juridique; rapport verbal au Conseil général du 27 mars 1991 sur les orientations possibles quant à la diffusion de l'information juridique.

3.15 Comité de liaison Barreau du Québec / Cour d'appel

a) Formation

C.A. 10/10/90

b) Membres

Mme la bâtonnière Sylviane Borenstein, présidente
L'hon. Louis LeBel
Me J. Vincent O'Donnell, c.r.
L'hon. Melvin L. Rothman
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le comité s'est penché principalement sur les possibilités d'améliorer le fonctionnement de la Cour d'appel du Québec. À ce chapitre, certains problèmes criants et surtout d'ordre administratif ont été soulevés; le comité tente de trouver des solutions concrètes afin d'accélérer le processus d'audition des causes en respectant la mission de la Cour d'appel.

3.16 Comité sur la libération conditionnelle

a) Formation

C.A. 16/06/88

b) Membres

M. le bâtonnier Serge Ménard, président
Me Michel Aubin
Me Mario Bilodeau
Me Michel F. Denis

Me Renée Millette
Me Jay Rumanek
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Dix

d) Rapport

Ce comité a été ranimé afin de commenter un document de consultation déposé par le ministère de la Justice fédéral concernant la détermination de la peine, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Il a produit un mémoire conjoint avec le Comité permanent en droit criminel en février 1991.

3.17 Comité sur la Loi de la mise en marché des produits agricoles

a) Formation

C.A. 03/12/87

b) Membres

Me Jean-Claude Beauchamp
Me Pierre Lemieux
Me Denis Paradis
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Un mémoire a été présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation au sujet du projet de loi 15 concernant la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et modifiant d'autres dispositions législatives.*

3.18 Comité sur le processus fédéral d'évaluation environnementale (Projet de loi C-78)

a) Formation

C.A. 12/09/90

b) Membres

Me Lorne Giroux, président
Me Michel Bélanger
Me Jean-François Brault
Me Robert P. Godin
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité avait pour mandat d'étudier le projet de loi C-78 portant sur le processus fédéral d'évaluation environnementale.

Ce projet de loi encadre la participation de la population dans l'évaluation environnementale des projets entrepris par le gouvernement fédéral ou approuvés par lui.

Les principales questions soulevées par le comité du Barreau concernent le champ d'application du projet de loi et l'efficacité du processus de consultation proposé.

Un mémoire a été transmis en décembre 1990 à la Chambre des communes, à Ottawa.

3.19 Comité sur le Protecteur du citoyen

a) Formation

C.A. 10/10/90

b) Membres

Me Michel Décary
Me Jean-François Gosselin
Me Jacques Lemay
Me Pierre Lemieux
Me Georges Marceau
Me Carmelle Marchessault
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Quatre

c) Rapport

Ce comité a été mis sur pied afin de répondre à l'invitation de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale qui sollicitait l'opinion du Barreau du Québec sur les questions soulevées dans le document de consultation préparé par la commission relatif au mandat, aux activités et à la gestion du Protecteur du citoyen. Le comité a présenté son mémoire à la commission le 30 janvier 1991.

3.20 Comité consultatif sur la réforme du Code de procédure civile

a) Formation

C.A. 15/02/91

b) Membres

Me Jacques J. Anctil
Me Georges Émery, c.r.
Me Denis Ferland
Me Yves Lauzon
Me François Pelletier
Me André Roy
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Ce comité consultatif a été créé en vue d'assister et d'aviser le représentant du Barreau sur le Comité multipartite mandaté par le ministre de la Justice pour préparer les amendements au Code de procédure civile nécessités par la réforme du Code civil (comité Reid). Ce comité consultatif poursuivra ses travaux dès que la version finale du Rapport Reid lui sera communiquée.

3.21 Comité de révision de la Loi sur la protection de la jeunesse

a) Formation

C.A. 06/03/91

b) Membres

Me Jean Bécotte
Me Omer Boudreau
Mme Louisianne Gauthier
Me Patrice Hurtubise
Me Pierre Marchand
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a été formé à la demande de l'hon. Michel Jasmin, j.c.q., afin d'alimenter la réflexion de son comité d'étude sur la révision des mécanismes de protection de la jeunesse. Un rapport lui a été remis.

3.22 Comité sur la révision judiciaire

a) Formation

C.A. 14/09/89

b) Membres

Me Daniel Chénard, président

Me Louis Crête
Me Denis Ferland
Me Pierre Lemieux
Me Patrick Théroux
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Né d'une résolution adoptée dans le cadre de l'atelier du Congrès du Barreau 1989 qui portait sur le droit administratif, ce comité a pour mandat de mettre à jour le rapport de 1976 sur la révision judiciaire (appelé Rapport Émery) et de suggérer au législateur d'amender le Code de procédure civile aux fins d'unifier les recours dits extraordinaires en un seul. Le comité devrait remettre son rapport au cours de l'exercice 1991-1992.

3.23 Comité sur les Services de santé et services sociaux

a) Membres

M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Omer Boudreau
Me H. Patrick Glenn
Me Paul Leblanc
Me Daniel W. Payette
L'hon. Claude Tellier (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Ce comité a été ranimé afin d'étudier le projet de loi 120 sur la *Loi sur les Services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*.

Un mémoire a été transmis à la Commission des affaires sociales en mars 1991.

3.24 Comité sur les sténographes

a) Formation

C.A. 14/09/89

b) Membres

Me Serge Racine
Me Pierre Séguin
Me Roger Vallières
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Ce comité a pour but d'étudier une proposition législative visant à encadrer la formation, la nomination, le travail et la discipline des sténographes officiels au Québec. Si cette proposition devient loi, ceux-ci ne seront plus régis par les sections du Barreau et leur régime s'apparentera en grande partie à celui des huissiers.

Le comité a étudié une première version et attend sous peu du ministère de la Justice une version amendée de cette proposition législative.

3.25 Comité sur les techniciens juridiques

a) Formation

C.A. 01/11/90

b) Membres

Me Sylvie Bélanger
L'hon. Claude C. Boulanger
Me Pierre Bourque
Me Patrick De Niverville
Me Sylvain Deslauriers
Me Christian Gauvin
Me Jean Lemieux

Me Harold White
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le comité doit faire le point sur la situation des techniciens juridiques qui travaillent au Québec. Plus précisément, il doit suggérer au Barreau des mesures susceptibles de prévenir le problème de la pratique illégale de la profession par des techniciens juridiques.

Ce problème sévit particulièrement au Canada anglais et aux États-Unis. Rien ne garantit que le Québec sera épargné de ce phénomène constaté partout ailleurs en Amérique du Nord.

3.26 Comité sur le témoignage des enfants

a) Formation

C.A. 20/06/86

b) Membres

L'hon. François Doyon, président (jusqu'à son accession à la magistrature)
L'hon. Claude C. Boulanger
Me Madelaine Drolet-Savoie
Mme Louisianne Gauthier
Me Line Gosselin-Després
Me Raymonde Lasalle
Me Pierre Martin
Me Ronald Picard
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a pour mandat d'analyser la problématique du témoignage de l'enfant devant les différentes juridictions. Outre l'analyse des différentes modalités de preuve et de procédure à cet égard, la déontologie et le protocole font l'objet d'une étude particulière. Le mémoire en est actuellement à l'étape de la rédaction et devrait être soumis au Comité administratif sous peu.

3.27 Comité conjoint sur le témoignage des journalistes

a) Formation

C.A. 22/09/89

b) Membres

Barreau du Québec:
Me Florian Sauvageau
Me Suzanne Vadboncoeur
Fédération professionnelle
des journalistes du Québec:
M. André Noël, président
M. Rod Macdonell
M. Claude Robillard
Fédération nationale des communications:
M. Maurice Amram, président
Mme Louiselle Lévesque
M. Yvan Sinotte
Conseil de presse du Québec:
M. Marc Thibault

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Après quelques séances de négociation débutées au cours de l'exercice précédent, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, le Conseil de presse du Québec, la Fédération nationale des communications et le Barreau du Québec en sont venus à une entente sur ce que devraient être les principes de base d'une éventuelle législation sur le témoignage des

journalistes et la saisie du matériel journalistique. Les termes en furent dévoilés lors d'une conférence de presse, le 8 mai 1990, au cours de laquelle les représentants des quatre organismes procédèrent à la signature officielle du protocole d'entente. Celui-ci, bien qu'expédié au ministre de la Justice sitôt après sa signature, fut présenté officiellement au ministre le 4 février dernier. Nous sommes maintenant dans l'attente d'un projet de loi.

3.28 Comité sur les tribunaux administratifs

a) Formation

C.A. 22/03/89

b) Membres

Me Gilles Pépin, président
Me Louis Borgeat
Me Louis Crête
Me Jean-François Lemay
Me Pierre Lemieux
Me Louis Masson
Me Denis Paradis
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le comité a été mis sur pied dans le but de conseiller le Barreau du Québec sur les orientations qu'il doit prendre au sujet de la réforme des tribunaux administratifs. Le comité produira un mémoire sur le projet de loi qu'entend déposer le ministre de la Justice sur l'organisation de la justice administrative. En particulier, le Barreau devra veiller à ce que la réforme à venir assure l'indépendance et l'impartialité des membres des tribunaux administratifs.

Le ministère de la Justice du Québec nous a soumis un document de travail sur la réforme de la justice administrative. Ce document a fait l'objet d'une lettre du bâtonnier du Québec en mai 1990 adressée au ministre de la Justice, après consultation avec les membres du comité.

En février 1991, le comité s'est penché sur le rapport de l'Association du Barreau canadien concernant l'indépendance des tribunaux administratifs fédéraux. À ce sujet, une lettre a été adressée au président de l'Association par le directeur général.

3.29 Comité interne sur les catégories d'avocats

a) Formation

Mars 1990

b) Membres

M. Pierre Beauchamp
Me Pierre Chagnon
Me Louise Comeau
Me William Dufort
Me Christian Gauvin
Me Jacques Houle
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Vingt

c) Rapport

Bien que la catégorie des avocats honoraires ait été abolie en 1965, on voulut dès 1970 étudier la possibilité de la faire revivre. Puis, en 1984, le Rapport sur la révision de la *Loi sur le Barreau* (Rapport Tellier) suggérait de créer une catégorie d'avocats non en exercice afin de mieux refléter la réalité professionnelle et, par conséquent, d'exercer une meilleure surveillance des membres. Le Conseil général suspendit sa décision et confia au Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise le soin d'examiner cette proposition

de plus près. Il la rejetait en novembre 1987. À la demande de la direction générale et du bâtonnier, le comité interne fut mis sur pied en mars 1990 et reçut comme mandat de proposer les diverses solutions envisageables et d'en présenter les impacts législatifs, administratifs et financiers.

En juin 1990, le comité interne soumit un premier rapport au Conseil général qui accepta le principe de la reconnaissance législative de cette réalité que sont les avocats non en exercice et demanda au comité de pousser plus avant ses travaux selon l'échéancier proposé. Un second rapport fut donc soumis par le comité en octobre 1990 après avoir sollicité, par le Journal Barreau, l'opinion des membres. Le Conseil général rejeta alors l'hypothèse d'une catégorie d'avocats non en exercice; il demanda toutefois au comité d'examiner la possibilité d'établir des cotisations moindres pour les avocats aux études, les avocates ayant donné naissance à un enfant, les avocats retraités et ceux exerçant à l'extérieur du Québec. Un rapport d'étape fut présenté au Conseil général de décembre, puis un rapport final incluant les impacts financiers et administratifs reliés à chacune des hypothèses, au Conseil général de mars 1991. Certaines décisions furent alors prises, notamment la création d'un comité des bourses à l'intention des avocats étudiants et un remboursement de la moitié de la cotisation (la partie afférente au Conseil général) aux avocates ayant donné naissance ou adopté un enfant de même qu'aux avocats qui, après la naissance ou l'adoption d'un enfant, prennent un congé parental d'au moins huit semaines consécutives.

Le comité interne travaille actuellement à la mise en oeuvre de ces décisions et en présentera les modalités d'application au Conseil général de juin 1991.

3.30 Groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec

a) Formation

Formé par le sous-ministre de la Justice du Québec, Me Jacques Chamberland, en février 1989

b) Membres

Représentants du Barreau du Québec:
Me Jean Brisset des Nos
Me Guy Saulnier
Mme Thérèse Perreault
Représentants de la Chambre des notaires du Québec
Représentants de la direction des services judiciaires
Représentants de la magistrature (Cour du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel)

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le rapport du groupe de travail a été présenté le 23 mai 1990 au sous-ministre. Les recommandations de ce rapport ont été présentées au Conseil général du 13 décembre 1990 qui a désigné Me Jean Pâquet, vice-président du Barreau et Mme Thérèse Perreault, directeur de la Gestion de l'information au Barreau, comme représentants sur le Comité d'implantation du réseau des bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec.

3.31 Comité d'implantation du réseau des bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec

a) Formation

Formé par le sous-ministre de la Justice du Québec,

Me Jacques Chamberland, en décembre 1990 pour donner suite à la recommandation 19 du rapport du groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice.

b) Membres

Représentants du Barreau du Québec:
Me Jean Pâquet, vice-président
Mme Thérèse Perreault
Représentants du ministère de la Justice du Québec:
M. Luc Carrier
Me Michel Laroche

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le comité se consacre d'abord aux études de faisabilité du projet et à l'évaluation des coûts d'implantation et d'opération. Cette première phase devrait être complétée en juin 1991.

3.32 Groupe de travail sur les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 65)

a) Membres

Me Robert P. Godin
Me Claude Masse
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Le groupe de travail a formulé des commentaires sur le projet de loi 65 modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* déposé en mai 1990.

Les commentaires gravitent autour de l'absence de notion de risque dans le projet de loi, des infractions pénales rétroactives et des difficultés liées à l'enregistrement des avis et ordonnances du ministre de l'Environnement.

Les commentaires du groupe de travail ont fait l'objet d'une lettre du bâtonnier au ministre responsable. Le groupe de travail a présenté la position du Barreau en commission parlementaire, à Québec, en juin 1990.

3.33 Groupe de travail sur le partage des excédents d'actif des régimes de retraite

a) Membres

Me Michel B. Benoît
Me Constant Deniger
Me Mireille Deschênes
Me Louise Des Trois-Maisons
Me André Dionne
Me Geneviève Faribault
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Le groupe de travail s'est penché sur le document de consultation du gouvernement du Québec intitulé: Les régimes de retraite: le partage équitable des excédents d'actifs.

La proposition gouvernementale vise notamment à mettre fin aux débats judiciaires concernant la propriété des surplus des régimes de retraite.

Le groupe de travail a présenté son mémoire en commission parlementaire le 13 mars dernier. Les principaux points soulevés concernent le respect des ententes contractuelles et du processus judiciaire par le gouvernement.

4. La révision du Code civil

4.1 Sous-commission sur le droit des biens

a) Membres

Me Madeleine Cantin Cumyn
M. Michel Charlebois
Me Richard J. Clare
Me Robert P. Godin
Me Francine Morency
Me Michel Sainte-Marie
Me Georges Taschereau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Cette sous-commission a commencé à examiner les dispositions du Livre quatrième (Des Biens) du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil, qui inclut également toute la section relative à l'administration du bien d'autrui. Elle devrait terminer ses travaux en juin 1991.

4.2 Sous-commission sur le droit de la famille

a) Membres

Me Jean-Pierre Senécal, président
Me Omer Boudreau
Me Roger Garneau
Me Monique Ouellette
Me Elisabeth Pinard
Me Pierrette Rayle
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

La sous-commission sur le droit de la famille a eu l'occasion cette année de se pencher sur l'étude d'un projet d'amendements aux règles de pratique de la Cour supérieure et de transmettre ses commentaires à l'hon. André Biron, président du Comité sur les règles de pratique de cette même cour. La sous-commission a en outre commencé l'étude du Livre deuxième du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil (De la Famille).

4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations

a) Membres

Me Richard Nadeau, président
Me Pierre Cimon
Me Léo Daigle
Me Robert P. Godin
Me Daniel Jutras
Me Jacques LeMay
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Claude Masse
Me Marc Prévost
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Le mandat de cette sous-commission est d'étudier la théorie générale des obligations comprise dans le Livre cinquième du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil. Elle chapeaute également les divers comités chargés d'examiner les dispositions de ce projet de loi relatives aux différents contrats nommés.

4.4 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés

- **Société, association et mandat**

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
Me Jacques Chandonnet
Me Viateur Chénard
Me Luc L. Lamarre
Me Paul M. Martel
Me Daniel Picotte
Me Louis Séguin
Me Claude Thivierge
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Ce groupe de travail s'est penché sur les dispositions du projet de loi 125 touchant le contrat de société et d'association de même que sur le chapitre traitant des personnes morales. Il étudiera le mandat incessamment.

- **Rente et assurances**

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
Me Claude Bédard
Me Jean Bélanger
Me Bernard Faribault
Me Odette Jobin-Laberge
Me Jacques LeMay
Me Luc Plamondon
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Ce sous-groupe étudie les dispositions du projet de loi 125 relatives aux deux contrats nommés que sont le contrat de rente et le contrat d'assurances à l'exception de l'assurance maritime qui est étudiée par un autre groupe de travail.

- **Crédit-bail et louage**

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
Me Daniel Bénay
Me Frédric L. Carsley
Me Luc Fleurant
Me Claude Gendron
Me Aline Grenon
Me Pierre-Gabriel Jobin, personne-ressource
Me Serge Laflamme
Me Georges Massol
Me Paul Mayer
Me Mariette Pilon
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le comité a déjà produit, en 1988, un mémoire sur l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations au chapitre du crédit-bail et du louage.

Le comité se penche maintenant sur le projet de loi 125 sur la réforme du Code civil et formulera ses commentaires et recommandations dans son

second mémoire qui devrait être publié au début de l'été 1991.

- **Vente et donation**

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
Me Serge Gaudet
Me Robert P. Godin
Me Pierre-Gabriel Jobin, personne-ressource
Me Vincent Karim
Me Claude Masse
Me Mario Dusseault, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Ce comité analyse les dispositions du projet de loi 125 relatives à la vente et à la donation. Des commentaires généraux en émaneront et seront soumis au ministère de la Justice.

4.5 Sous-commission sur le droit des personnes

a) Membres

Me André Prévost, président
M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Claude Boisclair
Me Omer Boudreau
Me Monique Ouellette
Me Daniel W. Payette
Me Alain Turgeon
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Cette sous-commission a commencé l'étude du Livre premier (Des Personnes) du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil. Elle s'est particulièrement penchée sur les nouvelles dispositions relatives à l'intégrité physique de la personne et au consentement aux soins.

4.6 Sous-commission sur le droit des successions

a) Membres

Me Daniel Barbeau
Me Madeleine Cantin Cumyn
Me Daniel Jutras
Me Paul R. Marchand
Me Michael Mc Auley
Me Claudette Picard
Me Marilyn Ann Piccini-Roy
Me Luc Plamondon
Me André Roy
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Cette sous-commission est chargée d'étudier les dispositions du Livre troisième (Des Successions) du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil. Elle devrait compléter ses travaux en avril.

4.7 Sous-commission sur le droit des sûretés

a) Membres

Me Charles Belleau
Me Claude Girard
Me Robert P. Godin
Me Roderick A. Macdonald
Me André Paquette, c.r.
Me Louis Payette
Me Marie-José Roux-Fauteux
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Cette sous-commission est chargée d'étudier les dispositions des Livres sixième (Des Priorités et Des Hypothèques) et neuvième (De la Publicité des droits) du projet de loi 125 sur la réforme du Code civil. Elle devrait compléter ses travaux en mai 1991.

PARTIE V

LE BARREAU DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS

Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal, Québec H3B 4L8 (514) 878-2691
Télex: 055-60947
Télécopieur: (514) 878-2127

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agrees

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié les bilans des Fonds général, d'études juridiques, d'immobilisations et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 1991, et les états des revenus et dépenses, des surplus réservés, du surplus libre et du capital immobilisé desdits fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 17 mai 1991

Représentation à travers le Canada :
Deane Raymond Pannell Associates

Représentation internationale :
Grant Thornton

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

REVENUS

	1991	1990
Cotisations	6 169 343 $	5 744 740 $
Registre des testaments	71 396	59 894
Congrès	286 114	218 612
Intérêts	500 667	470 011
Annonces	354 655	322 147
Honoraires de gestion	149 470	132 000
Recouvrement d'amendes et de débours	72 995	62 975
Revenus divers	21 464	5 792
TOTAL DES REVENUS	7 626 104 $	7 016 171 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

DÉPENSES

	1991	1990
Services (pages 103 à 105)		
Recherche	137 623 $	120 847 $
Syndic	1 806 674	1 625 855
Inspection professionnelle	316 578	231 811
Communications	1 608 193	1 429 442
Services aux membres et aux groupements d'avocats	425 693	414 378
	4 294 761	3 822 333
Autres dépenses (page 106)		
Congrès et affiliations	437 953	383 979
Conseils et comités	232 291	223 701
	670 244	607 680
Contributions		
Équilibre du Fonds d'immobilisations (page 96)	14 418	46 203
Fonds de formation professionnelle	144 766	78 149
	159 184	124 352
Frais généraux (pages 107 à 111)		
Direction générale	1 093 059	926 255
Finances	384 904	351 700
Informatique	606 902	553 333
Services administratifs	325 106	341 836
Gestion de documents	216 287	185 316
Greffes et registrariat	487 065	427 366
	3 113 323	2 785 806
Moins: frais généraux répartis	831 688	767 850
	2 281 635	2 017 956
TOTAL DES DÉPENSES	7 405 824	6 572 321
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	220 280 $	443 850 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS RÉSERVÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991				1990
	Remboursement de l'emprunt hypothécaire	Développement et équipement informatique	Aménagement du bureau du syndic	Total	Total
Solde au début	442 725 $	267 845 $	80 000 $	790 570 $	1 365 500 $
Virement au surplus libre (page 91)		267 845	80 000	347 845	1 048 027
	442 725			442 725	317 473
Virement du surplus libre (page 91)	224 449	52 500		276 949	473 097
Solde à la fin	667 174 $	52 500 $	–	719 674 $	790 570 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS LIBRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Solde au début	484 574 $	463 730 $
Excédent des revenus sur les dépenses	220 280	443 850
Virement des surplus réservés (page 90)	347 845	1 048 027
Contribution au capital immobilisé du Fonds d'immobilisations pour le remboursement des emprunts à long terme et le coût des aménagements de locaux loués (page 97)		(997 936)
Virement aux surplus réservés		
Remboursement de l'emprunt hypothécaire (page 90)	(224 449)	(273 667)
Développement et équipement informatique (page 90)	(52 500)	(119 430)
Aménagement du bureau du syndic (page 90)		(80 000)
Solde à la fin	775 750 $	484 574 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
BILAN
AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 173 203 $	217 867 $
Placements		
Dépôts à terme, au coût	1 756 707	3 600 000
Papier commercial, au coût non amorti	1 001 133	
Créances diverses	216 375	242 547
Intérêts courus sur dépôts à terme	6 708	181 402
Avances au Fonds d'études juridiques (page 95)	165 575	97 998
Avances au Fonds d'immobilisations (page 98)	69 869	35 949
Avances au Fonds de formation professionnelle	94 703	124 199
Avances au Fonds d'assurance	13 750	
Avances à la Corporation de Service du Barreau du Québec	3 438	
Frais payés d'avance	30 350	87 468
	4 531 811 $	4 587 430 $
PASSIF ET SURPLUS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	566 933 $	601 874 $
Cotisations à remettre aux barreaux de sections	670 958	619 338
Cotisations reportées	1 678 671	1 939 470
Dus au Fonds d'indemnisation (page 100)	92 338	104 005
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	27 487	45 708
Dus à la Corporation de Service du Barreau du Québec		1 891
	3 036 387	3 312 286
Surplus		
Réservés (page 90)	719 674	790 570
Libre (page 91)	775 750	484 574
	1 495 424	1 275 144
Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.	4 531 811 $	4 587 430 $

Pour le Conseil général,

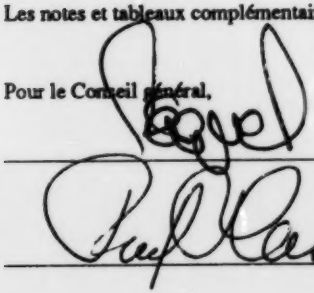

Administrateur

Administrateur

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	5 054 832 $	5 044 107 $
Formation permanente	705 416	353 788
Annonces et abonnements	24 315	27 744
Intérêts sur les dépôts à terme et l'encaisse	715 510	368 073
Intérêts sur l'effet à recevoir du Fonds d'immobilisations	18 690	16 047
Contribution compensatoire du Fonds d'immobilisations (page 97)	50 000	50 000
Subventions		4 933
	6 568 763	5 864 692
Dépenses (pages 112 à 115)		
Recherche	574 504	443 508
Formation permanente	829 669	641 562
Aide à la recherche	98 608	100 411
Information juridique	1 339 328	1 179 070
Bibliothèques de droit	484 042	424 965
Frais généraux	538 214	489 069
	3 864 365	3 278 585
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 704 398 $	2 586 107 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
SURPLUS RÉSERVÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991						1990
	Réserve générale	Réforme du Code civil	Développement et équipement informatique reliés à la réforme du Code civil	Réserve d'équilibre	Réserve dont les intérêts pourraient servir de contribution aux réseaux de bibliothèques	Total	Total
Solde au début	795 794 $	1 000 000 $		2 000 000 $		3 795 794 $	1 209 687 $
Excédent des revenus sur les dépenses (page 93)	2 704 398					2 704 398	2 586 107
Virement entre la réserve générale et les autres surplus réservés	(3 000 000)	500 000	500 000	500 000	1 500 000		
Solde à la fin	500 192 $	1 500 000 $	500 000 $	2 500 000 $	1 500 000 $	6 500 192 $	3 795 794 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
BILAN
AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	352 852 $	203 023 $
Dépôts à terme	6 579 140	4 163 908
Effet à recevoir du Fonds d'immobilisations, 12,37%, encaissable par versements mensuels, échéant en juillet 1993	122 500	175 000
Intérêts courus sur les dépôts à terme	237 051	79 432
Créances diverses	28 479	2 519
	7 320 022 $	4 623 882 $
PASSIF ET SURPLUS		
Comptes fournisseurs et frais courus	109 584 $	124 922 $
Provision pour impression	448 078	536 929
Subventions à la recherche et octroi à payer	22 500	30 700
Revenus perçus par anticipation	69 801	32 985
Dus au Fonds général (page 92)	165 575	97 998
Dus au Fonds d'immobilisations (page 98)		4 167
Dus au Fonds de formation professionnelle	3 034	
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	1 258	387
	819 830	828 088
Surplus réservés (page 94)		
Réserve générale	500 192	795 794
Réforme du Code civil	1 500 000	1 000 000
Développement et équipement informatique reliés à la réforme du Code civil	500 000	
Réserve d'équilibre	2 500 000	2 000 000
Réserve dont les intérêts pourraient servir de contribution aux réseaux de bibliothèques	1 500 000	
	6 500 192	3 795 794
	7 320 022 $	4 623 882 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Revenus		
Fonds général		
Loyer	356 323 $	351 049 $
Équilibre (page 89)	14 418	46 203
	370 741	397 252
Fonds d'étude juridiques		
Loyer	108 230	110 800
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	227 727	221 360
Location	465 239	447 032
Intérêts sur le solde d'encaisse	9 819	10 906
	1 181 756 $	1 187 350 $
Dépenses		
Opération (page 116)	760 716 $	744 268 $
Intérêts sur l'emprunt hypothécaire	352 350	377 035
Intérêts sur l'effet à payer au Fonds d'études juridiques	18 690	16 047
Compensation au Fonds d'études juridiques (page 93)	50 000	50 000
	1 181 756 $	1 187 350 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
CAPITAL IMMOBILISÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Solde au début	5 843 004 $	4 683 868 $
Contribution du Fonds général pour le remboursement des emprunts à long terme et le coût des aménagements de locaux loués (page 91)		997 936
Immobilisations à même les revenus	575 033	306 933
Excédent du coût d'origine d'un ordinateur sur le produit de la cession		(145 733)
Solde à la fin	6 418 037 $	5 843 004 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
BILAN
AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
Immobilisations, au coût	6 734 889 $	6 734 889 $
Maison du Barreau	1 758 450	1 335 003
Mobilier et équipement	492 885	364 486
Ordinateur	574 874	551 687
Aménagement de locaux loués	71 298	3 345
Encaisse	866	16 816
Loyers à recevoir		4 167
Avances au Fonds d'études juridiques (page 95)		37 694
Taxes municipales payées d'avance	9 633 262 $	9 048 087 $
PASSIF		
Emprunt hypothécaire grevant la Maison du Barreau, 12,25 %, remboursable par versements mensuels de 32 925 $, capital et intérêts, et par un dernier versement en capital de 2 917 674 $ en juin 1991	2 925 307 $	2 968 058 $
Effet à payer au Fonds d'études juridiques, 12,37 %, remboursable par versements mensuels, échéant en juillet 1993	122 500	175 000
Comptes fournisseurs et frais courus	97 549	26 076
Dus au Fonds général (page 92)	69 869	35 949
Capital immobilisé (page 97)	6 418 037	5 843 004
	9 633 262 $	9 048 087 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNISATION
REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Revenus		
Cotisations	344 749 $	331 789 $
Intérêts	288 498	215 853
Recouvrement d'indemnités	13 900	9 306
	647 147	556 948
Dépenses		
Indemnités accordées	122 553	69 993
Honoraires juridiques	901	
Frais de comité	3 828	3 747
Intérêts et frais bancaires	123	10
Frais de bureau	1 758	1 511
Honoraires de vérification	2 000	1 850
	131 163	77 111
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	515 984	479 837
Surplus au début	1 924 866	1 445 029
Surplus à la fin	2 440 850 $	1 924 866 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNISATION
BILAN
AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	87 322 $	21 144 $
Placements		
Dépôts à terme, au coût	1 431 994	1 796 397
Acceptation bancaire et papier commercial, au coût non amorti	934 739	
Intérêts courus sur dépôts à terme	48 439	120 656
Avances au Fonds général (page 92)	92 338	104 005
	2 594 832 $	2 042 202 $
PASSIF ET SURPLUS		
Frais courus	7 774 $	3 347 $
Indemnités à payer	59 035	9 535
Cotisations reportées	87 173	104 454
Surplus (page 99)	2 440 850	1 924 866
	2 594 832 $	2 042 202 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 1991

1 — CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers

Ces états financiers n'incluent pas les éléments d'actif et de passif et les opérations des Fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle puisque des états financiers distincts sonts préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont capitalisées au Fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Le mobilier et les équipements sont comptabilisés aux opérations à titre de dépenses en immobilisations à même les revenus dans leur fonds respectif. Le produit de la cession de ces immobilisations est porté à l'état des revenus et dépenses du fonds auquel il se rapporte.

Les autres immobilisations sont financées au moyen d'emprunts à long terme. La partie payée comptant sur ces immobilisations, de même que les remboursements des emprunts à long terme y afférents, sont effectués à même des contributions provenant du surplus libre du Fonds général. Le produit de la cession de ces immobilisations est présenté au capital immobilisé du Fonds d'immobilisations.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du Fonds général et du Fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au moment de leur encaissement au Fonds d'études juridiques.

Placements

L'escompte des acceptations bancaires et des papiers commerciaux à échéances déterminées des divers fonds est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains et les pertes découlant de leur aliénation sont imputés aux résultats de l'exercice dans les fonds respectifs.

Contribution compensatoire au Fonds d'études juridiques

Le Fonds d'immobilisations s'est engagé à verser annuellement au Fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

Contribution d'équilibre au Fonds d'immobilisations

Le Fonds général contribue au Fonds d'immobilisations de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds ainsi que pour tous fonds nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution au Fonds de formation professionnelle

Le Fonds général contribue au Fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6% des dépenses totales de ce fonds.

Surplus du Fonds d'indemnisation

Le surplus du Fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 $ et ce, par l'imposition au besoin d'une cotisation spéciale.

2 — ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 1993 à verser une somme de 95 139 $ pour des locaux à Québec et des équipements de bureau.

Les paiements annuels minimums pour les deux prochains exercices s'élèvent à 60 597 $ en 1992 et 34 542 $ en 1993.

3 — ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de l'ordre de 218 865 $. Aucune provision n'a été prise car le Barreau conteste certaines réclamations et procède actuellement à l'étude des autres. Tout paiement pouvant résulter de ces réclamations serait comptabilisé aux dépenses de l'exercice alors en cours.

4 — ÉTAT DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Un état des mouvements de la trésorerie n'a pas été présenté pour chacun des fonds puisque les principales activités d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire sur l'évolution de la situation financière du Barreau du Québec.

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	97 134 $	87 125 $
Service de publication et mémoires	114	39
Frais de voyage et de séjour	1 966	1 403
Loyer et taxes	13 836	14 090
Frais de bureau	2 685	9 321
Entretien et réparations	1 520	771
Télécommunications	3 495	3 688
Accès aux banques de données	465	186
Cotisations et formation	1 888	1 486
Comités et représentations	1 300	1 732
Immobilisations à même les revenus	13 220	1 006
	137 623 $	120 847 $
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	1 330 920 $	1 082 024 $
Syndic ad hoc	3 202	470
Honoraires de conciliation		110 704
Frais d'enquête et de déplacement	22 295	27 177
Loyer et taxes	151 950	147 895
Inspection des comptes en fidéicommis	20 590	20 238
Frais de saisie de dossiers	7 048	997
Frais de bureau	32 611	34 508
Frais de poste et de courrier	23 004	27 037
Télécommunications	35 011	33 738
Accès aux banques de données	14 967	11 623
Comité de déontologie	341	1 992
Honoraires juridiques	33 387	68 440
Cotisations et formation	7 276	5 584
Location d'équipement	6 407	6 540
Entretien et réparations	13 282	9 520
Développement de systèmes		9 981
Immobilisations à même les revenus	104 383	27 387
	1 806 674 $	1 625 855 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	149 202 $	125 407 $
Frais de déplacement	2 582	1 366
Frais de bureau	5 836	4 305
Frais de poste et de courrier	4 983	1 514
Frais d'inspection et d'audition	96 140	30 570
Enquêtes spéciales		31 916
Télécommunications	2 354	3 194
Loyer et taxes	20 718	18 410
Cotisations	1 082	827
Location d'équipement	3 124	2 358
Comités	14 614	9 745
Immobilisations à même les revenus	15 943	2 199
	316 578 $	231 811 $
COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	220 140 $	193 609 $
Frais de voyage et de séjour	3 282	3 461
Loyer et taxes	13 462	13 762
Journal Barreau	327 522	286 900
Magazine Maîtres	377 662	347 580
Autres publications	19 314	6 516
Tournée du bâtonnier	6 370	10 765
Entretien et réparations	1 848	3 431
Frais de bureau	5 648	5 444
Frais de poste et de courrier	7 400	9 008
Télécommunications	7 431	6 033
Cotisations	1 878	664
Campagne de publicité institutionnelle	533 060	522 250
Autres frais	9 957	4 679
Initiation aux médias	9 613	10 275
Sondage	32 868	
Immobilisations à même les revenus	30 738	5 065
	1 608 193 $	1 429 442 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
SERVICE AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS		
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	215 451 $	217 135 $
Frais de voyage et de séjour	4 745	6 155
Loyer et taxes	24 820	27 830
Frais de bureau	5 319	2 633
Frais de poste et de courrier	7 804	4 307
Télécommunications	14 946	12 873
Location d'équipement		501
Entretien et réparations	1 190	1 454
Cotisations et formation	2 457	2 820
Exercice illégal	12 925	13 729
Immobilisations à même les revenus		3 724
	289 657	293 161
Comité de la pratique privée		
Comités	16 668	20 797
Honoraires et débours de négociation	90 170	84 563
Arbitrage	1 950	500
	108 788	105 860
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	323	1 103
Autres groupements d'avocats		
Subventions	26 575	10 962
Appui aux sections		
Subventions	350	229
Service de médiateurs		
Télécommunications		1 532
Comités		1 531
	–	3 063
	425 693 $	414 378 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	270 781 $	226 290 $
Congrès du Barreau canadien	20 934	22 690
Conseil interprofessionnel du Québec	17 192	18 229
Union internationale des avocats	6 984	6 829
Fédération des professions juridiques du Canada	100 841	93 188
Frais divers	16 221	15 657
Congrès de l'Association des avocats de province	5 000	1 096
	437 953 $	383 979 $
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	1 495 $	3 066 $
Conseil général	109 493	104 129
Comité administratif	92 036	76 725
Autres comités	29 267	39 781
	232 291 $	223 701 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

FRAIS GÉNÉRAUX	1991	1990
Direction générale		
Traitements et charges sociales	364 216 $	322 200 $
Traitement du bâtonnier	137 925	134 335
Traitement du vice-président	55 972	52 530
Débours du bâtonnier	21 975	23 464
Frais de logement - région éloignée	11 257	21 544
Débours du vice-président	16 357	7 980
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	36 202	3 241
Honoraires professionnels	60 475	63 275
Frais de voyage et de séjour	9 782	10 094
Loyer et taxes	49 194	45 530
Assurances	17 027	21 187
Entretien et réparations	5 538	5 513
Papeterie et fournitures	9 807	10 481
Frais de poste et de courrier	13 151	5 795
Télécommunications	14 887	14 702
Frais de réception	41 028	29 932
Rapport annuel et Tableau de l'Ordre	10 697	11 323
Prix et gratuité	10 154	8 316
Cotisations, formation et assurance responsabilité	36 116	26 488
Frais divers	10 775	10 472
Honoraires juridiques	72 256	45 517
Frais de vérification	15 350	20 000
Élection	827	11 473
Immobilisations à même les revenus	72 091	20 863
	1 093 059	926 255

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Finances	294 528 $	272 667 $
Traitements et charges sociales	1 509	643
Frais de déplacement et de repas	33 021	38 020
Loyer et taxes	2 392	2 030
Entretien et réparations	14 455	10 343
Frais de bureau	19 920	18 796
Frais de poste et de courrier	3 818	5 581
Télécommunications	753	1 252
Cotisations et formation		(3 425)
Mauvaises créances recouvrées	3 550	1 291
Intérêts et frais bancaires		2 500
Développement de systèmes	10 958	2 002
Immobilisations à même les revenus	384 904	351 700
Informatique	260 565	197 928
Traitements et charges sociales	4 313	4 174
Frais de déplacement et de repas	43 335	87 124
Honoraires professionnels	20 188	21 038
Loyer et taxes	48 333	14 044
Entretien et réparations	26 881	31 042
Frais de bureau	5 454	6 141
Télécommunications	13 995	20 624
Formation	203 649	189 322
Immobilisations à même les revenus	(19 811)	(18 104)
Recouvrement de frais	606 902	553 333

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Services administratifs		
Direction		
Traitements et charges sociales	66 767 $	62 284 $
Frais de voyage et de séjour	830	1 093
Loyer et taxes	10 535	10 730
Frais de bureau	4 008	6 015
Télécommunications	760	1 087
Cotisations, formation et recrutement	11 298	6 074
Immobilisations à même les revenus	8 625	5 919
Reprographie		
Traitements et charges sociales	119 139	106 355
Loyer et taxes	25 823	26 225
Location d'équipement	28 903	23 065
Entretien et réparations	4 659	7 626
Papeterie et fournitures	52 451	80 180
Impression	151 643	177 354
Frais de poste et de courrier	206 485	160 281
Frais de bureau	996	1 818
Immobilisations à même les revenus	10 863	20 780
Recouvrement de frais	(378 679)	(355 050)
	325 106	341 836

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Gestion de documents	166 820 $	143 909 $
Traitements et charges sociales	1 240	1 315
Frais de déplacement et de repas	18 632	18 790
Loyer et taxes	4 121	3 480
Entreposage extérieur	6 601	
Aménagement	2 522	4 387
Frais de bureau	1 040	2 094
Télécommunications	887	487
Cotisations et formation	163	414
Reliure et microfilms		7 085
Développement de systèmes	14 261	3 355
Immobilisations à même les revenus	216 287	185 316
Greffes et registrariat		
Direction	247 811	223 210
Traitements et charges sociales	1 424	1 759
Frais de voyage et de séjour	34 953	29 330
Loyer et taxes	7 416	7 500
Frais de bureau	14 692	12 925
Frais de poste et de courrier	8 415	9 340
Télécommunications	1 047	630
Cotisations	9 775	1 461
Honoraires de recouvrement	4 709	3 212
Registre des testaments	42 706	5 448
Immobilisations à même les revenus	372 948	294 815

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Comité de discipline		
Débours du comité de discipline	14 562 $	13 162 $
Honoraires juridiques	42 257	59 700
Huissiers et sténographes	14 755	21 397
Dossiers conjoints	1 027	431
Frais et taxes - témoins	663	1 107
Avis de suspension et de radiation	10 064	11 368
Honoraires	2 556	4 102
	85 884	111 267
Comité de requêtes		
Débours du comité de requêtes	5 916	4 788
Honoraires juridiques	17 763	10 023
Huissiers et sténographes	1 839	2 544
Frais divers	427	
	25 945	17 355
Comité d'arbitrage		
Débours du comité d'arbitrage	1 433	2 485
Huissiers et sténographes	517	
Dépenses diverses	339	1 444
	2 288	3 929
	487 065	427 366
	3 113 323 $	2 785 806 $
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Fonds d'études juridiques	529 565 $	470 506 $
Fonds de formation professionnelle	302 123	297 344
	831 688	767 850
Fonds général	2 281 635	2 017 956
	3 113 323 $	2 785 806 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	208 711 $	187 476 $
Loyer et taxes	22 344	22 880
Frais de déplacement	1 604	1 463
Papeterie et fournitures	3 671	2 887
Frais de poste et de courrier	5 016	5 228
Télécommunications	5 345	5 222
Frais divers	492	332
Entretien et réparations	1 920	562
Cotisations et formation	3 947	4 809
Comités et représentation	31 937	37 621
Surveillance de la législation	1 059	1 772
Immobilisations à même les revenus	15 870	
	301 916	270 252
Réforme du Code civil	16 777	16 635
Publications		
Mémoires	2 514	2 801
Recueil de documentation	28 956	31 916
Revue du Barreau	224 341	121 904
	255 811	156 621
	574 504 $	443 508 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
FORMATION PERMANENTE		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	247 700 $	201 910 $
Loyer et taxes	65 411	66 130
Frais de déplacement	6 024	4 770
Frais de bureau	13 048	10 005
Télécommunications	5 634	6 455
Immobilisations à même les revenus	22 086	15 317
Cotisations et formation	2 566	1 961
Frais de réunion des comités	10 747	14 499
Développement de systèmes	1 480	
Recherche, marketing et publicité	3 082	5 133
Frais de réforme du Code civil	377 778	326 180
Frais d'opération		
Honoraires	96 043	89 674
Cadeaux aux bénévoles	11 302	
Annonces et publicité	74 277	26 936
Frais de poste et de courrier	24 350	18 260
Documentation	85 101	46 951
Frais de cours	65 725	35 322
Frais de déplacement et de séjour	30 857	26 294
Technique de plaidoirie	63 840	64 650
Frais divers	396	7 295
	451 891	315 382
	829 669 $	641 562 $
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	78 875 $	77 112 $
Octrois à la Fondation du Barreau	19 733	23 299
	98 608 $	100 411 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Recueils de jurisprudence	630 426 $	528 976 $
Annuaires de jurisprudence	393 000	399 810
	1 023 426	928 786
La Cour en direct	159 987	105 377
Le Téléphone juridique	15 000	15 000
Cours télévisé - droit du travail	25 000	25 000
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	62 250	53 161
Loyer et taxes	29 669	30 260
Frais de bureau	2 600	3 067
Frais de poste et de courrier	540	353
Télécommunications	1 342	1 727
Accès aux banques de données	922	600
Immobilisations à même les revenus	5 376	1 938
Cotisations et formation	387	163
Fournitures de bibliothèque		347
Abonnements	10 133	9 220
Achats de volumes	1 812	2 540
Reliure	884	1 531
	115 915	104 907
	1 339 328 $	1 179 070 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991
(suite)

	1991	1990
BIBLIOTHÈQUES DE DROIT		
Subventions aux réseaux de Montréal et de Québec	484 042 $	422 550 $
Sous-comité sur les bibliothèques		2 415
	484 042 $	424 965 $
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de vérification	6 000 $	7 000 $
Honoraires professionnels		8 950
Comité du Fonds d'études juridiques	1 247	2 144
Intérêts et frais bancaires	1 402	469
	8 649	18 563
Frais généraux provenant du Fonds général (page 111)	529 565	470 506
	538 214 $	489 069 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3
FONDS D'IMMOBILISATIONS
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
OPÉRATION		
Taxes foncières	162 080 $	158 885 $
Assurances	6 143	6 869
Énergie	185 780	176 440
Nettoyage	74 479	66 030
Contrats de service	39 478	40 136
Traitements et charges sociales	74 670	70 625
Sécurité	53 660	51 068
Entretien du bâtiment	47 249	89 847
Commissions	12 615	3 636
Administration	78 770	74 330
Frais divers	1 730	3 795
Immobilisations à même les revenus	24 062	2 607
	760 716 $	744 268 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MAI 1990

Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal, Québec H3B 4L8 (514) 878-2691
Télex: 055-60947
Télécopieur: (514) 878-2127

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil général
du Barreau du Québec

Nous avons vérifié les bilans du Fonds d'opérations courantes et du Fonds d'immobilisations du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1990, ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus libre, des surplus réservés et du capital immobilisé de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1990, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 7 septembre 1990

Représentation à travers le Canada :
Doane Raymond
Associés

Représentation internationale :
Grant Thornton
International

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
Revenus		
Subvention gouvernementale	2 478 000 $	2 356 000 $
Frais d'admission, d'inscription et de scolarité	1 213 240	1 142 345
Séances de reprises	42 150	63 250
Demandes de révision	5 315	1 455
Intérêts	137 239	83 069
Autres revenus	23 112	20 058
Participation du Fonds général	103 020	77 218
	4 002 076 $	3 743 395 $
Dépenses		
Direction de la formation	698 807 $	671 485 $
Centre de Montréal	121 002	86 913
Centre de Québec	277 323	276 565
Centre de Sherbrooke	99 548	89 382
Centre d'Ottawa	106 468	93 757
Immeuble	302 793	292 333
Personnel pédagogique	959 381	912 569
Frais d'examens	344 089	292 380
Documentation aux étudiants	137 544	189 247
Comité de formation professionnelle	137 866	185 771
Frais généraux du Fonds général	297 344	264 062
Autres dépenses	53 914	23 672
	3 536 079	3 378 136
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	465 997 $	365 259 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
SURPLUS LIBRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
Solde au début	597 550 $	200 051 $
Excédent des revenus sur les dépenses (page 119)	465 997	365 259
Virement des surplus réservés		32 240
	1 063 547	597 550
Affectation aux surplus réservés	641 615	
Solde à la fin	421 932 $	597 550 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
SURPLUS RÉSERVÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990						1989
	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Révision du Code civil	Formation pédagogique programme modifié	Achats d'équipement de télécommunication	Projets d'aménagement	Total	Total
Solde au début	54 405 $	50 000 $				104 405 $	136 645 $
Virement du surplus libre	51 615	50 000	200 000	200 000	140 000	641 615	
	106 020	100 000	200 000	200 000	140 000	746 020	136 645
Virement au surplus libre							32 240
Solde à la fin	106 020 $	100 000 $	200 000 $	200 000 $	140 000 $	746 020 $	104 405 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CAPITAL IMMOBILISÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
Solde au début	395 228 $	340 658 $
Dépenses d'immobilisations à même les revenus		
Direction de la formation	20 543	60 570
Centre de Montréal	6 492	4 801
Centre de Québec	611	4 199
Centre de Sherbrooke	2 385	
Centre d'Ottawa	2 507	
Immeuble	5 606	
	38 144	69 570
Cession d'immobilisations		(15 000)
	38 144	54 570
Solde à la fin	433 372 $	395 228 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BILANS
AU 31 MAI 1990

FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES
ACTIF

	1990	1989
Encaisse	201 155 $	84 559 $
Dépôts à terme	750 000	528 567
Subventions à recevoir	355 000	302 667
Avances au Fonds d'études juridiques		4 346
Avances au Fonds général	65 672	
Créances diverses	10 580	9 831
Frais payés d'avance	18 290	20 592
	1 400 697 $	950 562 $

PASSIF

Fournisseurs et frais courus	193 861 $	165 671 $
Dû au Fonds d'études juridiques	1 674	
Dû au Fonds général		48 394
Frais d'inscription perçus par anticipation	37 210	34 542
	232 745	248 607

SURPLUS

Surplus		
Libre (page 120)	421 932	597 550
Réservés (page 121)	746 020	104 405
	1 167 952	701 955
	1 400 697 $	950 562 $

FONDS D'IMMOBILISATIONS
ACTIF

Ameublement et équipement, au coût	433 372 $	395 228 $

PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ

Capital immobilisé	433 372 $	395 228 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le Conseil général,

S. Borenstein
Bâtonnière

Vice-président

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MAI 1990

1 — NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, de l'examen final du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Subvention gouvernementale

Le revenu de subvention est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et confirmé par le ministère de l'Éducation.

Participation du Fonds général

La contribution du Fonds général représente l'excédent des frais généraux répartis du Fonds général sur la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées à titre de dépenses d'immobilisations à même les revenus à l'état des revenus et dépenses du Fonds de formation professionnelle et sont capitalisées dans le Fonds d'immobilisations au coût d'origine sans être amorties.

Le produit de la cession des immobilisations acquises à même les revenus est porté à l'état des revenus et dépenses du Fonds de formation professionnelle. Le coût d'origine des immobilisations est radié dans le Fonds d'immobilisations lors de leur cession.

3 — ENGAGEMENTS

Local

Le Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec est engagé en vertu d'un contrat de location échéant le 30 juin 1991 à verser une somme totale de 162 432 $ pour les locaux de l'École de Québec.

La dépense de loyer pour l'exercice terminé le 31 mai 1990 s'élève à 149 937 $ (149 937 $ en 1989). Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 149 937 $ en 1991 et 12 495 $ en 1992.

Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont le Barreau pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

Photocopieurs

Le Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec est engagé en vertu de contrats de location échéant le 10 janvier 1994 et le 10 août 1994 à verser une somme totale de 169 618 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 45 369 $ en 1991, 1992 et 1993, 32 112 $ en 1994 et 1 399 $ en 1995.

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	493 914 $	427 789 $
Frais de déplacement et de séjour	7 299	7 860
Promotion et représentation	671	1 659
Location d'équipement	4 499	5 958
Entretien et réparations	6 116	7 376
Papeterie et fournitures	25 188	29 853
Frais postaux	16 562	15 362
Télécommunications	11 752	13 955
Frais de vérification	10 100	9 000
Intérêts et frais bancaires	435	1 267
Impression	98 844	83 426
Cotisations	923	1 340
Frais divers	1 961	6 070
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	20 543	60 570
	698 807 $	671 485 $
CENTRE DE MONTRÉAL		
Honoraires, traitements et charges sociales	103 654 $	77 205 $
Frais de voyage	2 324	826
Entretien et réparations	1 704	388
Papeterie et fournitures	1 250	1 299
Frais postaux	875	614
Télécommunications	1 145	249
Cotisations	645	630
Impression	2 309	346
Frais divers	604	555
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	6 492	4 801
	121 002 $	86 913 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
CENTRE DE QUÉBEC		
Honoraires - directeur du centre	19 958 $	15 288 $
Traitements et charges sociales	75 681	68 530
Charges locatives	149 937	149 937
Taxes et permis	12 766	15 422
Frais de voyage		212
Location d'équipement	1 224	5 489
Entretien et réparations	1 810	310
Papeterie et fournitures	4 174	5 258
Frais postaux	2 161	2 029
Télécommunications	6 654	6 945
Assurances	182	1 034
Sécurité	956	902
Frais divers	1 209	1 010
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	611	4 199
	277 323 $	276 565 $
CENTRE DE SHERBROOKE		
Honoraires et charges sociales - directeur du centre	21 668 $	16 656 $
Traitements	40 895	39 320
Charges locatives	26 700	25 675
Papeterie et fournitures	2 403	2 357
Frais postaux	2 935	2 039
Télécommunications	2 235	2 150
Frais divers	327	1 185
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	2 385	
	99 548 $	89 382 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
CENTRE D'OTTAWA		
Honoraires et charges sociales - directeur du centre	21 668 $	16 655 $
Frais de voyage	1 413	
Traitements	39 850	37 450
Charges locatives	31 875	30 650
Papeterie et fournitures	2 998	2 500
Frais postaux	2 331	2 208
Télécommunications	3 275	3 150
Frais divers	551	1 144
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	2 507	
	106 468 $	93 757 $
IMMEUBLE		
Traitements et charges sociales	32 899 $	33 408 $
Charges locatives	221 360	219 727
Taxes et permis	25 995	27 309
Entretien et réparations	13 523	11 889
Frais divers	3 410	
Dépenses d'immobilisations à même les revenus	5 606	
	302 793 $	292 333 $
PERSONNEL PÉDAGOGIQUE		
Honoraires	186 366 $	82 609 $
Professeurs	767 466	794 991
Réunions de professeurs	2 330	378
Vidéo et montage du cours	3 219	34 591
	959 381 $	912 569 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1990

	1990	1989
FRAIS D'EXAMEN		
Session régulière		
Préparation des questionnaires	49 980 $	44 845 $
Traduction des questionnaires	4 000	1 302
Tenue des séances	129 158	98 074
Correction des séances d'examens	143 026	128 755
	326 164 $	272 976 $
Session de reprises		
Tenue des séances	7 591 $	7 512 $
Correction des reprises	10 334	10 932
Révision d'examens		960
	17 925	19 404
	344 089 $	292 380 $
DOCUMENTATION AUX ÉTUDIANTS	137 544 $	189 247 $
COMITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE	137 866 $	185 771 $
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL	297 344 $	264 062 $
AUTRES DÉPENSES		
Équipement audio-visuel et production	969 $	1 344 $
Informatique et programmation	44 282	17 914
Provision pour activités étudiantes	4 736	4 414
Évaluation de nouveaux programmes	3 927	
	53 914 $	23 672 $